

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTE A DISTANCE DU 17 JUIN 2020 COMPTE RENDU DETAILLE

-----

**Gérard PRETRE** : Je suis heureux d'accueillir les nouveaux élus, je l'ai fait lors du dernier conseil, mais ça n'a pas la même saveur, on n'était pas en présentiel. Je salue et je félicite, je crois qu'ils sont dans la salle, il y en a quelques-uns en visio, les 12 Maires fraîchement installés, je leur adresse toutes mes félicitations et bon courage pour leur mandat.

Ce conseil que nous tenons encore dans une configuration un peu particulière, là on a un mixte de présentiel et de visioconférence, nous sommes 28 en présentiel, il y en a 8 en visioconférence et il y a des pouvoirs en plus. Je suis ravi parce que lorsque l'on a interrogé l'ensemble des conseillers communautaires, on n'a pas eu à faire de choix et de dire celui-ci peut venir ou pas venir en présentiel ! Tous ceux qui ont souhaité être en présentiel sont ici présents.

Alors ce conseil peut se tenir, conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril et je rappelle quelques règles. Le quorum est fixé à 1/3 des membres présents ou représentés donc apparemment il n'y a pas de souci de ce côté-là, tout le monde a la possibilité d'avoir deux pouvoirs donc également pas de souci. Nous allons procéder au vote des différentes délibérations comme nous l'avons fait la dernière fois. Ceux qui sont en présentiel lèveront la main et ceux qui sont en visio lèveront la main à travers le petit tchat. Je tiens à vous signaler que trois d'entre nous ici présents, ne participeront pas aux votes. Il s'agit d'Hubert GRANIER, de Daniel MAYET et de moi-même, il en est ainsi.

Avant de commencer l'ordre du jour, avant la tenue de ce conseil, je n'attends pas les questions diverses, je souhaiterais parler de l'épisode cévenol qui s'est passé vendredi dernier et qui a touché un certain nombre de communes de la vallée de notre Communauté, de la vallée du Tarn en particulier. Je veux leur dire aujourd'hui qu'ils ont tout le soutien de la Communauté, de l'ensemble des services que ce soit du tourisme et qu'ils auront le soutien également du syndicat mixte bassin versant Tarn Amont. Je leur demanderais s'ils veulent prendre la parole de s'exprimer. Des inondations assez violentes qui ont mis à mal de nombreux équipements communaux et privés, notamment des équipements touristiques qui étaient fraîchement installés et qui allaient commencer à démarrer suite au déconfinement.

Alors la Communauté a été présente comme elle a pu, j'ai entendu quelques témoignages, on a apporté des bennes immédiatement pour les déchets parce que la première chose qu'il faut, c'est de dégager. Je sais qu'il y a eu une solidarité communale importante pour éviter certaines catastrophes. Je peux vous dire que la Communauté sera présente, Monsieur le Sous-Préfet a été très présent dès vendredi, moi je l'ai eu également samedi matin pour en parler avec lui. Il va réunir vendredi matin l'ensemble des Maires et, selon sa contenance, un certain nombre de professionnels durement touchés pour faire l'état des lieux bien sûr et puis savoir quelles réponses il est possible d'apporter.

Alors moi ce que je peux vous dire, c'est que la Communauté aujourd'hui, on va évaluer l'ensemble des problèmes et des dégâts rencontrés, sera à côté des communes, qu'on activera un fonds de solidarité communautaire qui a été institué à la Communauté après les inondations de 2014, on va le faire fonctionner. Nous serons également présents aux côtés des professionnels. On verra avec Monsieur le Sous-Préfet les différents leviers mais déjà, les services de la Communauté se sont tournés vers un certain nombre d'intervenants et de collectivités pour savoir la réponse qu'on pourra apporter demain pour s'organiser. Je pense notamment à la Région que nous avons approchée pour savoir, à

travers le système L'Occal, s'il y avait des possibilités puisque ça s'ajoute aux difficultés qu'ils ont rencontrées.

Nous en reparlerons mais je voulais vous dire ceci en préalable. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui mais je le ferai au fur et à mesure que les dossiers vont avancer. Mais bien sûr, il va de soi, je pense que chaque commune concernée a fait un courrier pour demander l'état de catastrophe naturelle pour permettre aux entreprises touchées d'activer les assurances. Il en est de même pour les communes, en sachant qu'elles sont assurées que pour les biens assurés c'est-à-dire les bâtiments et autres mais que pour la voirie, il n'en est pas question. C'est là où la solidarité communautaire pourra intervenir.

Si des Maires touchés par cette catastrophe naturelle, souhaitent s'exprimer ? Je pense à Mme BEDEL, est-ce que vous voulez dire quelque chose ou faire un témoignage sur ce qui s'est passé ?

**Christine BEDEL** : Je voulais juste remercier quand même de toute l'aide que nous avons eue lorsque l'inondation est arrivée. Vous l'avez bien résumé, on a été aidé tout de suite par la Communauté par le biais de cette benne, par le biais aussi peut-être du fonds de solidarité. Les habitants qui se sont beaucoup mobilisés pour nettoyer et le Syndicat bassin versant Tarn Amont qui tout de suite a proposé de débarrasser les embâcles.

Ensuite, on a vu le Sous-Préfet, on a vu Arnaud Viala, on a vu la Région. Je pense qu'on a besoin d'être soutenus pour l'état de catastrophe naturelle, c'est important qu'on obtienne l'agrément. Ça a été un peu traumatisant, surtout pour les campings, on a eu des appels au secours en disant « il y a une vague énorme qui arrive » donc c'était un moment assez intense, on va dire ! En tout cas merci pour le soutien de tout le monde, j'avoue que tout le monde s'est mobilisé et ça fait chaud au cœur.

**Gérard PRETRE** : Merci Mme BEDEL, quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Il est certain que pour un début de mandat, ce n'est pas la meilleure des choses qui puisse arriver ! S'il n'y a pas plus, on va se tenir au courant, on va travailler après la réunion qui va se tenir vendredi matin avec Monsieur le Sous-Préfet de manière à tout mettre en place pour apporter une aide et mesurer l'importance du préjudice subit à la fois par le domaine communal et par les professionnels. Merci.

Maintenant, on va reprendre l'ordre du jour et je vais demander à Anne-Marie CHABERT de procéder à l'appel.

-----

**Etaients présents** : Claude ALIBERT, Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Yvon BEAUMONT, Christine BEDEL, Christian BOUDES, Denis BROUGNOUNESQUE, Didier CADAUX, Jean-Louis CALVET, Esther CHUREAU, Jacques COMMAYRAS, Arnaud CURVELIER, Daniel DIAZ, Michel DURAND, Gilbert FAUCHER, Richard FAYET, Christian FORIR, Nathalie FORT, Emmanuelle GAZEL, Céline GUIBERT, Philippe LEPETIT, Jean LEYMARIE, Martine MABILDE, Alain NAYRAC, Julie PINTRE-GALIERE, Patricia PITOT, Philippe RAMONDENC, Hélène RIVIERE, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Danièle VERGONNIER.

**Etaients absents excusés** : Claude ASSIER, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Didier CARRIERE, Claude CONDOMINES, Paul DUMOUSSEAU, Miguel GARCIA, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Dominique MAURY, Karine ORCEL, Elodie PLATET, Bernard SOULIE.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Claude ASSIER à Christophe SAINT-PIERRE
- Annie BLANCHET à Alain NAYRAC
- Dominique MAURY à Jacques COMMAYRAS
- Karine ORCEL à Daniel DIAZ

- Elodie PLATET à Christophe SAINT-PIERRE
- Bernard SOULIE à Richard FAYET

**Secrétaire de séance** : Madame Patricia PITOT.

-----

**Gérard PRETTE** : Donc nous avons largement le quorum, nous pouvons tenir ce conseil.

Le compte-rendu des conseils des 29 avril 2020 et 2 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité.

-----

**Décision n° 2020 04 D 001 du 30 avril 2020** : *Convention d'adhésion aux services de l'Hôtel d'Entreprises avec « Confluence Parapente » représentée par Monsieur Ludovic ROUSTANT – renouvellement – n° 2020 CONV 042.*

**Article 1** : Une nouvelle convention n°2020 CONV 042 sera passée pour l'hébergement de l'entreprise « CONFLUENCE PARAPENTE », dont le gérant est Monsieur Ludovic ROUSTAN, dans le cadre du dispositif Hôtel d'Entreprises de la Maison des Entreprises.

**Article 2** : Cette convention précisera les engagements des deux parties ainsi que les modalités de mise à disposition auprès de l'entreprise de l'atelier référencé lot 1B-7 d'une surface de 60 m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage de l'Aile B de la Maison des Entreprises.

Cette mise à disposition sera consentie moyennant une redevance mensuelle hors taxe de 212.98 € (Barème n° 1).

**Article 3** : La convention sera conclue pour une durée de 12 mois, à compter du 15 mai 2020 soit jusqu'au 14 mai 2021. A son échéance, son renouvellement sera conditionné à l'avancement du projet de modernisation de la Maison des Entreprises.

-----

**Décision n° 2020 04 D 002 du 11 mai 2020** : *Marché n° S 24/2019L00 - Accompagnement individuel et collectif du Comité de Direction de la Communauté de Communes Millau Grands Causses - Modification de marché n° 1.*

**Article 1** : Il sera passé une modification n° 1 du marché n° S 24/2019L00 - Accompagnement individuel et collectif du Comité de Direction de la Communauté de Communes Millau Grands Causses - avec la SCOP CAP SERVICES (TRANSITION TERRITORIALE) afin de prolonger la durée du marché de 2 mois et demi (soit jusqu'au 15 juin 2020) permettant ainsi d'intégrer de nouvelles séances de coaching nécessaires pour certains agents pour atteindre les objectifs assignés par la direction.

Ces prestations complémentaires s'élèvent à 1 560 € HT soit 1 872 € TTC.

**Article 2** : Le montant du marché évolue comme suit :

Montant du marché initial : 24 970 € HT

Montant de la modification n°1 : 1 560 € HT

Nouveau montant du marché : 26 530 € HT

% d'écart introduit par la modification sur la totalité du marché : 6,25 %

**Article 3** : Les autres clauses du contrat initial non modifiées demeurent applicables.

-----

**Décision n° 2020 04 D 003 du 14 mai 2020** : *Consultation pour l'acquisition et la pose de webcams touristiques pour la destination Millau Grands Causses – Attribution du marché n° F04 2020 L00.*

**Article 1** : Il sera passé un contrat n° F04 2020 L00 relatif à l'acquisition et la pose de webcams touristiques pour la destination Millau Grands Causses, avec la Société

**ALTAMENDI** - 12 rue Ampère, A207, 38000 GRENOBLE pour un montant de **11 451 € HT** (offre de base) **soit 13 741,2 € TTC** (TVA à 20 %).

**Article 2** : Ce contrat sera conclu à compter de sa date de notification prescrivant le démarrage des prestations avec un délai de livraison 12 semaines maximum à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie Covid-19.

Ce contrat est établi en application de la réglementation des marchés publics et du CCAG Fournitures Courantes et Services en vigueur.

-----

**Décision n° 2020 04 D 004 du 25 mai 2020** : Convention de mise à disposition d'un local du Service « Collecte des Déchets » à la SCIC PING PONG COWORK – Convention n° 2020 CONV 043.

**Article 1** : Une convention n° 2020 CONV 043 sera passée avec la SCIC PING PONG COWORK, représentée par son gérant, Monsieur Denis CABIRON, pour la mise à disposition d'un local de stockage situé au rez-de chaussée de la Maison des Entreprises de Millau Grands Causses – Aile B.

**Article 2** : Cette convention précisera les engagements des deux parties ainsi que les modalités de mise à disposition auprès de la SCIC du local dédié au stockage et à la distribution des sacs poubelles du Service « Collecte des Déchets » de la Communauté de communes, local d'une surface approximative de 80 m<sup>2</sup>.

**Article 3** : La convention sera consentie à titre gracieux, précaire, révocable et temporaire pour une durée de 8 mois, à compter de sa signature, à raison d'un jour et demi par semaine, du mardi 15 h au mercredi 18 h.

A son échéance, elle ne pourra pas être renouvelée.

-----

**Décision n° 2020 04 D 005 du 28 mai 2020** : Mission de suivi environnemental du site du Centre d'Enfouissement Technique du Roubelier (12100 Millau) – Attribution du marché n° S 06/2020 L00.

**Article 1** : Il sera passé un contrat n° S 06/2020 L00 relatif à une mission de suivi environnemental du site du Centre d'Enfouissement Technique du Roubelier (12100 Millau), avec la Société **ANTEA FRANCE SAS – ANTEA GROUP** - Parc Napollon - 400, avenue du Passe-temps – 13676 Aubagne cedex, pour un montant total de 14 440 € HT soit 17 328 € TTC (solution de base : 14 240 € HT + PSE\* retenue : 200 € HT).

*\*Prestation supplémentaire éventuelle : Réalisation à chaque campagne de mesure d'un relevé topographique en (x,y,z) des 10 barres de fer qui seront installées par la communauté sur la loupe de glissement.*

**Article 2** : Ce contrat sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable une fois, par reconduction expresse, au moins un mois avant la date anniversaire sans que la durée ne puisse excéder 2 ans.

Ce contrat est établi en application de la réglementation des marchés publics et du CCAG Prestations Intellectuelles en vigueur.

-----

**Décision n° 2020 04 D 006 du 4 juin 2020** : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

**Article 1** : La Communauté de Communes de Millau Grands Causses contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

- Plafond : 1 000 000,00€
- Durée : 12 mois

- Taux : Variable sur Euribor 3 mois instantané flooré + une marge de 0,59 % (soit un taux de 0,59 % au jour de la proposition).
  - Périodicité du paiement des intérêts : Mensuel
  - Frais de dossier : 0,20 % de l'enveloppe réservée
- Le capital sera remboursable au plus tard à la fin du contrat.

**Article 2** : la présente décision annule et remplace la décision n° N° 2019 06 D 008.

-----

**Décision n° 2020 04 D 007 du 4 juin 2020** : *Marché n° PI 11/2017L00 - Rénovation du centre aquatique et création d'une salle d'escalade artificielle : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique, juridique et financière pour l'assistance à la passation d'un marché global de performance avec dialogue compétitif et l'assistance à la passation d'un contrat de DSP pour l'exploitation commerciale de l'équipement - Modification de marché n° 1.*

**Article 1** : Il sera passé une modification n°1 du marché n° PI 11/2017L00 ayant pour objet « Rénovation du centre aquatique et création d'une salle d'escalade artificielle : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique, juridique et financière » avec le groupement SAS ISC Ingénierie Sportive et Culturelle (mandataire)/IPK Conseil/TAJ Avocats/BEHI, afin de prendre en compte les évolutions du projet au regard des mises au point proposées par les clubs, la gestion de délai du fait de la crise sanitaire Covid 19, l'analyse des évolutions des plans, l'examen des pièces du permis de construire.

Ce qui représente :

- 2 jours supplémentaires à 900 € HT pour SAS ISC, soit un sous-total de 1 800 € HT,
- 2 jours supplémentaires à 1 050 € HT pour TAJ Avocats, soit un sous-total de 2 100 € HT,
- 2 jours supplémentaires à 700 € HT pour BÉHI, soit un sous-total de 1 400 € HT.

Ces nouvelles prestations s'élèvent donc à 5 300 € HT soit 6 360 € TTC. Le % d'écart introduit par la modification sur la totalité du marché est de 3,35%.

**Article 2** : Le montant du marché évolue comme suit :

Montant du marché initial :	158 225 € HT
Montant de la modification n°1 :	5 300 € HT
Nouveau montant du marché :	163 525 € HT

**Article 3** : Les autres clauses du contrat initial non modifiées demeurent applicables.

-----

**Décision n° 2020 04 D 008 du 4 juin 2020** : *Avenant n° 1 (2020 AV 047) à la convention du 6 juin 2020 avec l'association « Jardin du Chayran » pour le développement de la filière maraîchage biologique.*

**Article 1** : La convention de mise à disposition des terrains situés sur la commune de Millau et cadastrés section CL n° 67-68-69-70, pour une superficie totale de 8386 m<sup>2</sup> sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Il convient de préciser que cette convention deviendra caduque dès lors qu'une nouvelle convention d'occupation de longue durée sera établie sur ces mêmes terrains.

Les autres termes de la convention du 6 juin 2005 restent inchangés.

**Article 2** : Cette convention autorisera l'association « Jardins du Chayran » à utiliser ces terres afin de développer le maraîchage biologique.

-----

**Gérard PRETRE** : On va passer maintenant à l'ordre du jour en commençant par le développement territorial. Au préalable, je voudrais vous dire qu'on a apporté une modification à l'ordre du jour suite aux propositions du Bureau qui s'est tenu la semaine dernière, nous vous proposons d'ajouter à l'ordre du jour le rapport n° 3bis. Nous vous avons communiqué l'information de la modification de l'ordre du jour jeudi mais la rédaction du rapport n'a pu vous être adressée que lundi dernier. Ce rapport porte sur le principe d'adhésion de la Communauté à la future SCIC Résilience et je vous demande en préalable, votre accord pour rattacher cette délibération au conseil de ce jour ?

➤ **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement sur l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.**

**Gérard PRETRE** : Merci, nous la présenterons ! Il y aura quatre rapports concernant le développement territorial, le premier porte bien sûr sur le plan exceptionnel de soutien aux entreprises. Daniel DIAZ va vous faire un bilan de la phase 1 et vous présenter ce que nous proposons en phase 2.

#### 🔗 **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **1. Crise Covid-19 : poursuite du plan exceptionnel de soutien aux entreprises du territoire : plan d'actions phase 2.**

Rapporteur : Daniel DIAZ

*Devant la crise due à la pandémie Covid 19, lors du conseil communautaire du 29 avril dernier, un plan exceptionnel de soutien pour les entreprises a été approuvé par les élus à l'unanimité. Ce plan d'actions phase 1 a permis de répondre aux besoins exprimés par les dirigeants d'entreprises locales.*

*Après plus d'un mois de lancement, voici les résultats de ces actions :*

<b>Actions</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Résultats</b>
<b>Formulaire entreprises</b>	Commerçants, artisans, TPE, PME	0	<u>Dépenses</u> : 0 <u>Résultat</u> : 142 contacts entreprises, rappelées au téléphone systématiquement. A cela se rajoute, les contacts directs via le pôle développement territorial et l'office du tourisme, environ 180 entreprises. D'où un contact régulier avec plus de 320 entreprises. Les retours ont permis de conforter et d'orienter les mesures présentées en suivant.
<b>Commande groupée de matériel sanitaire Distribution d'amorçage : 2 masques lavables par employé et 500 ml de gel par tranche de 4 employés</b>	TPE, PME	<b>20 000 €</b>	<u>Dépenses</u> : 30 000 € <u>Résultat</u> : 375 entreprises ont fait état de besoins immédiats. 7000 masques catégorie 1 commandés et plus de 1000 litres de gel. Une procédure de distribution est en place depuis le 12 mai. La distribution se passe à la Halle Viaduc avec 3 personnels en présentiel. La JCE est partenaire de cette distribution. 3000 masques et 300l de gel distribués à ce jour.
<b>Action Conseil</b>	TPE, PME	<b>20 000 €</b>	<u>Dépenses</u> : 5000 €

			<p><i>Résultat</i> : 11 Webinaires ont été réalisés.  200 entreprises ont participé à l'ensemble de cette opération.  Les webinaires effectués sont consultables via le site de la communauté de communes.  4 ateliers thématiques ont été réalisés et ont concerné 16 entreprises.  D'autres ateliers seront programmés en fonction des demandes.</p>
<b>Opérations d'achat Bons</b>	Commerçants, Artisans, CHR,	<p><b>100 000 €</b> de chèques cadeaux générés par 100 000 € de bons d'achat</p> <p><b>Portés à 150K€ lors du conseil du 2 juin.</b></p>	<p><i>Dépenses</i> : 140 608 €  <i>Résultat</i> : Nombre de bons d'achat vendus : 6376 bons d'achat boutique et 710 chèques-city  Montant total : 162 325 €  Coût abondement communauté de communes : 140 608 € (94% de l'enveloppe prévue)  Soit : 302 933 € de CA apporté aux entreprises  Effet multiplicateur : 1,16  Panier moyen : 23.00 €  Nombre de boutiques inscrites sur info solidaires : 361  Nombre de boutiques actives sur beegift : 210  Nombre de boutique ayant vendu au moins un bon : 178  CA moyen apporté aux commerces ayant vendu des bons : 1 137€</p>
<b>Aides directes aux entreprises</b>	TPE / PME	<b>200 000 €</b>	<p><i>Dépenses</i> : 175 000 €  <i>Résultat</i> : 150 dossiers ont été déposés auprès des services de la CCI en charge de l'analyse.  Une première commission d'attribution a été réalisée au 15 mai. Une seconde le 29 mai.  110 dossiers ont été analysés techniquement, 50 sont passés en commission d'attribution.</p>
<b>Opération de crowdfunding « Sauvons nos TPE »</b>	Commerçants, artisans, TPE	<p><b>50 000 €</b>  <b>Portés à 0 € car réaffectation sur opération bons d'achat</b></p>	<p><i>Dépenses</i> : 0  Mis en suspens, en attente d'éléments techniques concernant la possibilité de défiscalisation des apporteurs.</p>
<b>Soutien au consommateur local et aux initiatives</b>	Producteurs, Commerçants	<b>10 000 €</b>	<p><i>Dépenses</i> : 0  Mise à disposition gracieusement d'un local pour la collecte et la distribution de produits fermiers locaux via l'association Clic à la ferme. En lien, mise à disposition par la mairie d'un camion frigorifique.</p>
		<b>400 000€</b>	<b>Consommés 350 608 € au 8 juin</b>

**Daniel DIAZ** : Rapidement un retour sur le bilan de l'action 1, on peut parler de bilan parce que l'opération notamment sur les masques est terminée, elle pourra redémarrer ponctuellement. L'opération chèques cadeaux est terminée depuis le 9 juin au soir et l'opération aide directe aux entreprises se poursuit jusqu'au 30 juin et on devra avoir encore je pense deux à trois comités d'attribution en compagnie de la CCI et de la Chambre d'Agriculture et des Métiers dont un demain matin d'ailleurs, un autre la semaine prochaine et en attendant les derniers dossiers qui peuvent arriver jusqu'au 30 juin, probablement tout début juillet.

En ce qui concerne la distribution de masques et de gel, je profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui se sont inscrits dans cette action, essentiellement deux partenaires, un fondamental qui a conçu les masques, le FABLAB ; je vous rappelle que le FABLAB est une création qui a été faite avec l'appui de la Communauté de communes et de la Ville. Et aussi la JCE qui a participé à la distribution auprès des entreprises. Opération qui n'est pas nécessairement terminée, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, on peut être amené à refaire à la Halle Viaduc qui est un lieu emblématique et très pratique pour la question, ponctuellement des distributions mais le phasage régulier est terminé.

En ce qui concerne les webinaires, je précise que les vidéos sont toujours disponibles sur le site de la Communauté et sont d'ailleurs régulièrement consultés.

En ce qui concerne les bons d'achat, je vous donne des chiffres qui sont d'ailleurs mis à jour par rapport à ceux que vous avez. Je pose la question à Anne-Marie, moi j'ai les chiffres à hier soir, les vôtres doivent dater du 8 juin. A date pour être très précis, nous sommes à 148 608 € engagés par la Communauté de communes sur une enveloppe de 150 000 €. Ça a généré entre les achats des particuliers et l'abondement de la Communauté, un chiffre d'affaire dans les commerces qui est quand même de plus de 320 000 € (322 000 €) et il y a au moins 211 boutiques qui ont bénéficié des bons d'achat. Donc c'est très conséquent sur le territoire et le périmètre géographique. Le chiffre d'affaire moyen apporté aux commerces a été de 1 526 €. C'est une très très belle opération parce que ça a été du gagnant / gagnant, un apport immédiat en trésorerie pour ceux qui étaient fermés ou ceux qui travaillaient avec les voiles largement descendus et aussi le développement de faire tourner le commerce local qui est un axe très important pour le territoire.

Tout le monde a vraiment joué le jeu et aussi, effet conséquent qui a été un gain de pouvoir d'achat pour les habitants de la Communauté de communes puisque je rappelle que c'était un doublement de l'achat plafonné à 20 €. Cette opération qui a été un peu techniquement compliquée à mettre en œuvre, on a appris hier une très très belle satisfaction, c'est que la presse nationale nous a appelés et nous aurons dans un grand hebdomadaire, un article la semaine prochaine sur la thématique *les collectivités se prennent en main, monter des solutions originales et partager les expériences*. Donc l'interview date d'hier et j'en suis très très heureux pour les collaborateurs notamment de la Communauté de communes qui ont passé beaucoup de temps sur cette opération. C'était un vrai challenge, il est réussi malgré quelques petits soucis techniques, je pense qu'il y a eu une mobilisation et beaucoup d'énergie apportées par le développement territorial et aussi Anne-Marie CHABERT en appui.

C'est un peu le jour des remerciements, moi aussi c'est mon dernier conseil. Je souhaitais aussi remercier tous ceux qui se sont associés à ces opérations, les clubs d'entreprises, les commerçants, tout un tas de partenaires comme le FABLAB et aussi remercier vraiment l'Etat. Puisque nous avons été reçus il y a 15 jours par Madame la Préfète qui a validé nos opérations, les aides aux entreprises et les bons d'achat, en félicitant la collectivité de son imagination et de sa réactivité et qui a tenu un discours qui a été *je vais tout mettre en œuvre d'un point de vue légalité pour faire que ces opérations existent*. Et effectivement, des consignes ont été données à la Direction des Finances



Publiques et à la Direction de la Légalité et le dossier s'est débloquent en 24 heures. Donc qu'elle entende tous nos remerciements !

En ce qui concerne les aides directes aux entreprises, je vous donne les derniers chiffres, nous avons engagé 192 000 € sur une enveloppe de 200 000 €. Avec les projections que nous avons sur les dossiers en cours, on atteindra l'enveloppe. Nous avons aidé techniquement 167 entreprises sur le territoire, c'est conséquent. Et la satisfaction, c'est que l'action qui visait des TPE et des commerçants, quand on regarde statistiquement, on a aidé beaucoup de commerçants, on a aidé beaucoup d'entreprises du domaine du tourisme et énormément d'artisans aussi. Donc l'action a fait mouche, la moyenne a été de 1 150 €, le taux de réalisation par rapport aux demandes est de plus de 95 % donc 95 entreprises sur 100 qui nous ont sollicités, ont obtenu une aide. Et en fait, les 5 % manquants sont des entreprises qui ne répondaient pas aux critères d'éligibilité, notamment sur le statut juridique.

Pour le reste, vous avez les chiffres, je n'irai pas plus loin.

Maintenant je vais vous parler du plan d'actions 2 post-covid, je ne sais pas si on doit dire post-covid ou encore covid, on verra bien ! Il a la même vocation que le plan d'actions 1, on vous demande aujourd'hui de donner votre accord sur une enveloppe globale dont je vous rappelle, mais ça avait été dit lors du plan d'actions 1, que les arbitrages financiers opération par opération, ne sont pas arrêtés, pourquoi ? Parce que le développement territorial a interrogé les entreprises, il y a des idées originales de la Communauté mais il y a aussi des idées qui nous sont remontées par le terrain et nous ne sommes pas en capacité aujourd'hui dire voilà telle délibération, voilà le process administratif, voilà le déroulé du calendrier faisant l'objet d'une délibération en bonne et due forme. Ça n'a pas grand intérêt puisque tout ce que l'on va lancer là, c'est échéance septembre c'est-à-dire qui va dépendre de comment se positionnent les difficultés au mois de septembre.

Il y aura un travail qui est très conséquent à faire par le développement territorial qui va être un travail de panorama des aides existantes parce qu'on ne sait pas trop encore qui fait quoi et met quoi en œuvre à la rentrée, entre l'Etat, la Région, parfois l'URSAFF, les chambres consulaires mais aussi les syndicats professionnels. Nous, nous intervenons avec des moyens qui sont limités du fait de notre budget, il faut qu'on soit pertinent. Il s'agit de ne pas couvrir certaines missions qui seront lancées de façon à être le plus pointu possible.

Voilà le cadre général de l'activité d'où la notion d'enveloppe et ensuite on fera des libres arbitrages, c'est ce que l'on vous demande. On vous demande de nous donner quitus sur ce que nous arbitrerons en fonction des besoins au sein de l'enveloppe.

Maintenant, je vais vous présenter les actions, il n'est pas exclu qu'il puisse y en avoir d'autres parce que tout est en cours de validation.

<b>Actions</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Détail</b>	<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Délais</b>
<b>Accompagnement Web et Réseaux Sociaux</b>	<i>Entreprises et commerces en création ou relance</i>	<i>Proposer un kit d'accompagnement à la mise à niveau sur référencement et création de pages FaceBook : atelier d'initiation, création de compte business Google, compte FB, mini-film... : prestation réalisée par une agence Web et en partenariat avec la CCI.</i>	<b>10 000 €</b>	<i>Juin</i>

<b>Dispositif Régional L'OCCAL</b>	TPE PME	Adhésion au dispositif régional L'occal afin d'abonder aux aides d'avances remboursables pour les professionnels du tourisme, commerces et artisans et aux subventions d'investissement pour les mesures sanitaires pour les mêmes cibles. 2€/habitant.	<b>60 000 €</b>	Juin
<b>Mettre en place une opération de crowdfunding sous la forme de prêts participatifs</b>	Commerçants, artisans et TPE	Proposer un prêt participatif à 2 ou 3% aux habitants du territoire afin de permettre le financement d'une partie des projets liés à l'agence immobilière solidaire. Les participants à l'opération prêtent à l'agence sur 3 à 5 ans et reçoivent en contrepartie une rémunération, avec remboursement du capital à l'échéance. Les fonds obtenus seraient utilisés en partie pour les travaux de rénovation de locaux. Commission de la PF de crowdfunding de 2000€ à financer par l'Agence immobilière commerciale et solidaire.	<b>0 €</b>	Juin / Juillet
<b>Coordonner la création d'une plateforme d'achat pour les entreprises locales</b>	TPE PME	Mettre en place une plate-forme pour des achats groupés de cartons, sacs, emballages, matériels sanitaires pour les TPE/PME locales, auprès de fournisseurs locaux en priorité. La plateforme se présente sous la forme d'un site web sur lequel les fabricants référencent les produits ; les entreprises passent des précommandes, les tarifs s'ajustant en fonction des volumes. Il est envisagé de s'appuyer sur une association d'entreprises locales.	<b>20 000 €</b>	Juillet
<b>Boutique « Savoir-Faire Aveyronnais »</b>	PME Aveyron	Valorisation de la production locale, voire élargie à l'Aveyron, dans un lieu emblématique de Millau (Halle Viaduc) et à destination des touristes de passage. Tous produits <u>hors alimentaire</u> (habillement, décoration, artisanat...)	<b>10 000 €</b>	Juillet
<b>Action conseil et audit Sortie de crise</b>	TPE, PME	Dans la poursuite des webinaires et des ateliers, continuer à soutenir les entreprises dans leur relance par des interventions d'experts (2 à 3 jours de prestation en moyenne par bénéficiaire)	<b>15 000 €</b>	Septembre
<b>Action de relance à la création et reprise d'activités sortie de crise</b>	TPE/PME	Sur proposition du Cotech économique local, mesures incitatives, aides, prêt d'honneur spécial relance, communication renforcée. Lien avec les chambres consulaires, le réseau entreprendre, BGE, reso ip+, pôle emploi. Via Initiative Aveyron.	<b>100 000 €</b>	Octobre
<b>Challenge "projet relance des entreprises"</b>	Entreprises, commerces, artisans, associations, porteurs de projets...	Accompagner les entreprises en sortie de crise en les aidant à pérenniser leur activité, s'adapter ou se réinventer. Le challenge serait ouvert à toute entreprise et se déroulerait en 2 phases : - dossier - pour les finalistes, pitch en	<b>20 000 €</b>	Octobre

		<i>présentiel ou webinaire</i>  <i>Plusieurs catégories (commerces, artisans, TPE, PME, tourisme, culture, assos, porteurs de projet...). Les critères pris en compte sont liés au budget prévisionnel, création d'emploi, empreinte environnementale, adaptation à la crise, prise en compte du territoire...etc. Le Jury serait constitué d'élus, pros, CCI, CMA, Club dirigeants, clusters, consultants, habitants...</i>		
<b>Manifestation économique "Et Maintenant..."</b>	<i>TPE PME</i>	<i>En lien avec le point précédent, Paroles aux entreprises, aux clubs, présentation et bilan de l'année Projection sur l'après en lien avec les opérations portées depuis la crise et en amont</i>	<b>10 000 €</b>	<i>Octobre/ Novembre</i>
<b>Total</b>			<b>245 000 €</b>	

*Il est proposé de mobiliser une enveloppe de 245 000 € pour financer ces différentes actions. Il est à noter qu'il existe un reliquat de 15 000 € sur la première enveloppe et que cette répartition n'est pas figée ; selon le succès rencontré, certains crédits pourraient transiter d'une action à l'autre.*

*Les crédits nécessaires au financement de ce plan d'action phase 2 sont prévus dans le cadre de la décision modificative n°3.*

*Il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau :*

- 1 - approuve le principe d'un plan exceptionnel « post covid »,*
- 2 - approuve le montant de l'enveloppe affectée au financement de ce plan d'action,*
- 3 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.*

-----

**Daniel DIAZ** : En ce qui concerne l'accompagnement sur le Web et les Réseaux Sociaux, on sait très bien que l'économie numérique, et ça s'est renforcé encore pendant la période Covid, beaucoup d'acteurs du territoire ne peuvent plus se passer d'une communication numérique, que ce soit du facebook, de l'instagram, du site privé etc., et nous souhaitons engager une action d'initiation et de création que l'on appellerait de *compte business* de façon à ce qu'ils puissent participer à cette économie numérique. Tout cela se faisant en partenariat avec la CCI et une agence web que j'ai oubliée de remercier qui est l'agence Sésame qui a monté l'opération via la plateforme Millau Info Solidaire sur les bons d'achats.

En ce qui concerne la mise en place d'une opération de crowdfunding, pour l'instant on la met en standby. En revanche, il y en a une qui va prendre corps, qui est très liée à la notion de l'agence Solidaire qui vous sera présentée par M. SAINT-PIERRE, qui consistera à solliciter des entrepreneurs ou des particuliers, toute personne qui souhaiterait participer au financement de cette opération de rénovation, si j'ose dire, du tissu commercial au travers de prêts participatifs à 2 ou 3 %. C'est-à-dire qu'en fait, on leur dit, ce n'est pas des dons, si vous avez de la trésorerie et vous souhaitez aider le territoire, vous pouvez par exemple mettre 100 000 € dans l'opération. Nous vous garantissons un taux de rendement interne c'est-à-dire un taux de rémunération de 2 à 3 %, ce qui est mieux que le taux du marché

monétaire et les placements que l'on peut trouver, avec une garantie de remboursement du capital in fine.

En ce qui concerne la plateforme d'achat pour les entreprises locales, c'est quelque chose qui peut paraître un peu particulier mais il y a beaucoup de PME, de commerçants qui nous ont dit et bien nous avons souvent une dépense qui est importante liée à tout ce que l'on appelle les consommables : les cartons, sacs, emballages, matériels sanitaires, etc. Serait-il possible de faire une plateforme parce qu'il existe chez les particuliers, la plateforme Groupons qui permet de dire qu'il y a un site internet avec la liste des articles disponibles, vous sélectionnez et en fonction des quantités, nous bénéficions d'une remise sur le volume et on travaille actuellement pour la recherche d'un partenaire local qui pourrait aussi profiter de cette opportunité et qui permettrait de tirer vers le bas, les coûts d'exploitation de certaines activités.

En ce qui concerne l'action de relance à la création et reprise d'activités sortie de crise, là aussi c'est une grande satisfaction que j'ai au niveau du travail de l'équipe, c'est que notamment la crise a permis de faire que la Communauté de communes soit un acteur reconnu dans le développement économique. Je pense que c'est un des gros biens sur le territoire, aujourd'hui ce département est staffé, il y a notamment trois pôles importants qui fonctionnent très bien techniquement, c'est eux qui ont porté le plan d'actions et ça a donné de la crédibilité.

J'ai vu avec satisfaction, d'ailleurs quand le Président évoquait la crise et l'inondation, que spontanément, ils s'étaient tournés vers la Communauté de communes en disant et dans le cadre de votre plan d'actions, est-ce que vous ne pourriez pas directement nous donner des aides de façon à travailler très vite. Donc ça, c'est une satisfaction, on a gagné en crédibilité et c'était essentiel.

Ensuite, vous avez des actions que moi, je définirais plus comme des actions qui seraient d'émulation, de partage et de la création de lien. En fait, avec les entreprises, la crise a fait que l'on a été amené à travailler quasi au quotidien avec eux de par les problématiques et qu'aujourd'hui, on se dit qu'il y a des gens qui ont mené de belles expériences et qui peuvent les partager. On souhaite mettre tout ça en valeur pour faire que le tissu inter-entreprises se resserre et qu'il y ait bien des liens entre les différents acteurs. Voilà ces actions à quoi elles se résument. Alors vous en avez deux, vous avez le projet challenge relance des entreprises et le projet de Manifestation économique "Et Maintenant...".

Voilà très schématiquement le plan d'actions avec une enveloppe globale qui est de 245 000 €. Tous les chiffres sont exacts, on était à 50 000 € sur l'opération entreprises et à la sollicitation du Président, nous vous le soumettons à 100 000 €.

Que l'on soit clair, il vous est demandé même d'ailleurs, pour la prochaine équipe après les élections, d'acter que l'on peut engager ces sommes. Je précise que M. MAYET est déjà très positionné dans le cadre de l'affectation du résultat du compte administratif et qu'à ce titre-là, les suivants feront, amenderont ce qu'ils voudront mais de toute façon la Communauté de communes, le développement territorial, va mettre à profit notamment fin juin/mi-juillet, pour que ces programmes soient opérationnels au 1<sup>er</sup> septembre et de toute façon qu'on vous tienne au courant des éventuels ajustements qu'il y aurait par l'intérieur.

**Gérard PRETRE** : Merci Daniel pour cette présentation ! Quand même, je tiens à te remercier pour le travail que tu as fourni et que tu as fait avec toute l'équipe du développement territorial et des finances, quelque chose de particulièrement complexe à mettre en place parce que vous avez vu que la réglementation nationale, ce qui est légal de faire ou pas légal, n'est pas tout à fait en phase avec ce qu'est une crise comme celle que nous avons connue.

J'ajouterai mes remerciements, parce que l'ai eue pas mal de fois sur ce sujet, à Madame la Préfète et notre Sous-Préfet qui a été derrière nous et qui nous ont aidés fortement pour arriver à mettre en œuvre ce plan de soutien que vous avez voté auparavant.

Alors, il s'agit d'une phase 2 que nous allons mettre en œuvre et comme je l'ai dit, ce ne sera pas moi qui serai là, il y aura les suivants, l'équipe qui sera là, et soyez certains qu'il y aura une phase 3 parce que l'on aide les entreprises à reprendre, à ne pas aujourd'hui être dans une difficulté profonde mais il faudra les soutenir encore à travers deux choses, les aides que l'on pourra apportées, des aides ou des avances comme on veut, mais on les soutiendra également si on est capable pour 2021 et 2022, de présenter une budget avec des investissements au niveau de ce qu'il est souhaitable de faire pour donner du travail aux entreprises locales.

Et vous verrez tout à l'heure, ce n'est pas innocent ce que je vous dis, on va le retrouver à travers des délibérations comme la mise en œuvre du programme OPAH que je souhaite qu'il soit mis en œuvre le plus rapidement possible pour apporter en 2021 du travail à nos artisans. Je souhaite qu'au niveau de l'organisation financière de notre Communauté, que toutes les dépenses que nous avons engagées qui sont lourdes et les recettes que nous avons en moins soient gelées sous une forme d'investissements financés par des avances remboursables sur un certain nombre d'années de manière à ne pas impacter de façon forte les années 2021, 2022 et 2023. Parce que ça ne sert à rien d'aider les entreprises aujourd'hui, si on n'est pas capable à travers la commande publique, de leur donner du travail en 2021 et 2022.

C'est un message, je ne serai pas là, je pense que ceux qui seront en place, seront à même d'apporter cette réflexion pour nos entreprises.

Voilà, donc je donne la parole à la salle et également à ceux qui sont en visio. Qui veut poser des questions ? S'il n'y a pas de questions, je mets ce rapport aux voix.

**➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du Bureau :**

**1 - approuve le principe d'un plan exceptionnel « post covid »,**

**2 - approuve le montant de l'enveloppe affectée au financement de ce plan d'action,**

**3 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.**

**Gérard PRETRE** : Il est adopté à l'unanimité, un grand merci à vous tous, ça fait chaud au cœur Daniel.

-----

## **2. Crise COVID 19 : projet d'adhésion au dispositif régional L'occal en soutien des entreprises du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité.**

Rapporteur : Daniel DIAZ

*Faisant suite au plan d'actions exceptionnel de soutien aux entreprises (phase 1) voté lors des conseils communautaires du 29 avril et du 02 juin 2020 et en parfaite complémentarité du plan d'actions post Covid (phase 2) approuvé lors du présent conseil du 17 juin 2020, il est proposé d'adhérer au Fonds régional « L'OCCAL », en partenariat avec les Départements, les EPCI d'Occitanie et la Banque des territoires.*

*Cette action vise à favoriser notamment le redémarrage de l'économie et notamment du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité.*

*Ce fonds repose sur les deux dispositifs suivants :*

**DISPOSITIF 1 : Permettre le redémarrage par des aides à la trésorerie (loyers, ressources humaines spécifiques, besoins en fonds de roulement...) par des avances remboursables prioritairement**

Objectif :

Soutenir les entreprises et autres acteurs mentionnés ci-après ayant un besoin immédiat de trésorerie pour relancer leur activité dont les besoins ne sont pas, ou sont insuffisamment couverts par les dispositifs publics et privés existants.

Priorisation / modulation des interventions sur les entreprises et autres acteurs mentionnés ci-après dont les capacités financières sont momentanément altérées et ne leur permettent pas de supporter les nouvelles charges en période de sortie de crise (sur la base d'une appréciation financière à partir d'éléments simples fournis par les entreprises et objectives).

Mobilisation des compétences des différents partenaires socio-professionnels, consulaires et territoriaux de proximité.

**Activités cibles**

**Pour le Tourisme :**

Personnes physiques et morales, Micro entreprises (\*), TPE, PME touristiques dans les domaines d'activités suivantes : restauration (priorité à la restauration traditionnelle) et hôtellerie (y compris relevant d'activités oenotouristiques), péniches hôtels et assimilées, hôtellerie de plein air, villages et centres de vacances, hébergements collectifs, refuges, activités réceptives, gîtes et meublés classés tourisme et chambres d'hôtes labellisées (hors loueurs de meublés non professionnels et particuliers), activités de loisirs, et lieux de visites à dimension touristique, activités événementielles ... Sont ciblées prioritairement les entreprises jusqu'à 20 ETP permanents. A titre dérogatoire, un soutien à des PME touristiques de plus de 20 ETP permanents pourra être autorisé et faire l'objet d'un accord du comité d'engagement du fonds.

Associations touristiques et du tourisme social et solidaire.

Communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques et culturels d'intérêt local qui assurent plus de 50% de leurs recettes annuelles.

**Pour le Commerce et artisanat de proximité :**

Personnes physiques et morales Micro entreprises (\*) et TPE

(\*) Pour les Micro entreprises, le Chiffre d'Affaires Annuel doit être au moins équivalent à 35 K€.

**Structures éligibles**

Structures et associations de moins de 3 ans et structures de plus de 3 ans dont les soutiens privés et publics à la trésorerie s'avèrent insuffisantes / Priorité aux entreprises n'ayant pas bénéficié d'aides directes en trésorerie par ailleurs (PGE, prêt rebond).

**Priorisation** pour les entreprises, associations, Communes et EPCI :

➡ dont le poids des charges d'exploitations et financières est important notamment les charges fixes,

➡ ayant subi une perte d'activité de plus de 40% sur les mois de mars / avril / mai comparés à la même période l'année N-1.

**Nature et modalités de l'aide**

- Avance remboursable à taux zéro sans garantie,
- Versement à 100 % dès acceptation de la demande,

- Un remboursement proposé avec un différé de 18 mois échelonné sur 2 ans sur la base d'un appel de fonds trimestriel.

### **Dépenses éligibles et taux d'intervention**

- Base de calcul : Besoin de trésorerie prévisionnel entre le 1<sup>er</sup> juin et 15 novembre 2020 intégrant les accompagnements publics et privés obtenus.
- Taux d'aide 50 % maximum :
  - o Pour les commerces, l'artisanat, et les structures touristiques de 0 à 3 ETP permanents : **aide plafonnée à 10 K€.**
  - o Pour les commerces, l'artisanat, les porteurs publics et parapublics d'équipements touristiques et les entreprises touristiques de 4 ETP et plus permanents : **aide plafonnée à 25 K€.**
- Plancher de l'aide : 2 000 €.

### **Points de vigilance**

- Entreprise faisant partie d'un groupe => consolider les données (effectifs, CA et bilan)
- Aide basée sur le régime de De Minimis : l'Equivalent Subvention Brut (ESB) de l'Avance Remboursable doit être cumulé avec les aides antérieures obtenues en De Minimis et ne pas dépasser le plafond prévu par ce régime / ou régimes d'aides pour les PME adaptés à de nombreuses entreprises d'hôtellerie et d'hôtellerie de plein air.

## **DISPOSITIF 2 : Accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires au travers de subventions pour anticiper les demandes de réassurance des clientèles et dans les aménagements d'urgence nécessaires au redémarrage de l'activité**

### **Objectif**

Soutenir les investissements liés aux réassurances sanitaires des entreprises

### **Activités cibles**

#### **Pour le Tourisme :**

Personnes physiques et morales, Micro entreprises, TPE, PME touristiques ayant leur siège ou un établissement sur le territoire de l'Occitanie dans les domaines d'activités suivantes : restauration (priorité à la restauration traditionnelle), hôtellerie, péniches hôtels et assimilées, hôtellerie de plein air, villages et centres de vacances, hébergements collectifs, refuges, activités réceptives, chambres d'hôtes labellisées, activités de loisirs, et lieux de visites à dimension touristique, activités événementielles ... Sont ciblées prioritairement les entreprises jusqu'à 20 ETP permanents. A titre dérogatoire, un soutien à des PME touristiques de plus de 20 ETP permanents pourra être autorisé et faire l'objet d'un accord du comité d'engagement du fonds.

Associations touristiques et du tourisme social et solidaire.

Communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques d'intérêt local qui leur assurent plus de 50 % de leurs recettes annuelles.

#### **Pour le Commerce et l'artisanat de proximité :**

Personnes physiques et morales Micro entreprises et TPE.

Communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements de commerce et d'artisanat de proximité

**Pour les sociétés de Taxis :** forfait équipement de protection en plexiglas – séparation entre le conducteur et le passager - support fixe gel hydro-alcoolique...

### **Structures éligibles**

*Prioritairement les entreprises et autres acteurs mentionnés ci-dessus ayant fait l'objet de l'arrêté de fermeture du 14 mars 2020 ou ayant été contraints de cesser leur activité pour des raisons économiques.*

### **Nature de l'aide**

*Subvention*

### **Dépenses éligibles et taux d'intervention**

- *Equipements pour l'adaptation de l'accueil et des zones de paiement, pour permettre la distanciation physique entre les salariés et les clients, aménagement de plans de circulation sécurisés dans les établissements, adaptation des espaces collectifs et vestiaires, sanitaires dédiés au personnel, matériels de désinfection ... valeur résiduelle complémentaire au dispositif mise en œuvre par les caisses d'assurances maladie.*
- *Pourront être prises en compte les dépenses engagées à compter du 14 mars 2020,*
- *Taux d'aide 70 % maximum (non cumulable avec le Pass Rebond) :*
  - *Pour les commerces et artisans de proximité : **aide plafonnée à 2 K€***
  - *Pour les structures touristiques : **aide plafonnée à 20 K€***

### **Points de vigilance**

*Aide basée sur le régime De Minimis ou régimes d'aides pour les PME adaptés à de nombreuses entreprises d'hôtellerie et d'hôtellerie de plein air.*

*Au vu de la présentation de ces mesures, il est proposé que la Communauté de communes abonde au fonds L'occal pour un montant de 60 000 € (soit 2€ par habitant). La Région, le Département et la Caisse des dépôts abonderont chacun en ce qui les concerne de 3 € par habitant.*

*Cet abondement devra être formalisé par une convention de partenariat telle que présentée en annexe, qui sera à signer entre les différentes parties pour finaliser le lancement opérationnel du dispositif sur notre territoire.*

*Il est précisé que la participation apportée par chaque partenaire ne peut être engagée qu'au profit de bénéficiaires dont l'activité est implantée sur leur territoire à la date de dépôt de la demande.*

*A cette fin, la Région Occitanie tient une comptabilité des engagements en fonction de leur localisation et la communique régulièrement à chaque partenaire.*

*La durée d'engagement du Fonds l'OCCAL est définie pour une durée d'un an à compter de la décision de la commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 instituant le Fonds l'OCCAL.*

*Un comité départemental d'engagement se réunit en amont de la prise de décision d'attribution en comité de pilotage régional.*

*Il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau :*

- 1 - approuve le principe d'adhésion au dispositif régional : fonds L'occal,*
- 2 - approuve la participation à ce fonds à hauteur de 60 000 €,*
- 3 - approuve la signature de la convention de partenariat afférente,*
- 4 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents administratifs y afférent.*

-----



**Daniel DIAZ** : On n'a pas le projet de convention définitif, ce n'est qu'un projet.

Concernant les avances remboursables, je ferai juste un commentaire, parce que toutes les collectivités, ont été dans les aides à la trésorerie. Les aides à la trésorerie, c'est bien mais il faut que l'on se préoccupe aussi des actions super structurantes, de faire que les entreprises tournent via le carnet de commande. En tant qu'acteur territorial, c'est très important, il y a le conseil à l'amélioration en productivité via le conseil de gestion.

Parce que bien évidemment, les aides en trésorerie c'est bien gentil, c'est absolument nécessaire et nous-mêmes avons participé mais c'est quelque part une nécessité absolue, je ne dirai pas que c'est un pis-aller mais quand vous discutez avec un chef d'entreprise sur les aides en trésorerie, d'ailleurs beaucoup le disent aujourd'hui, il y a eu les TGE, les aides de telle ou telle collectivité. Mais attention, le projet du chef d'entreprise, ça peut être de passer le cap en période difficile, les aides à la trésorerie ne peuvent pas durer des mois et des mois, parce que ce qui compte c'est la viabilité de l'entreprise et qu'elle retrouve son marché et ses clients. C'est bien ça l'essentiel.

Il y a aussi un effet collatéral sur la valorisation de l'entreprise parce que si vous prenez un chef d'entreprise qui a travaillé toute sa vie, qui a créé un outil qui vaut 1 million d'euros, qui vit en perfusion permanente d'aides à la trésorerie mais le jour où il veut céder, on lui dit que son entreprise valait 1 million d'euros et qu'aujourd'hui, elle à 800 000 € de dettes, vous voyez que ce n'est pas bien non plus pour un chef d'entreprise. Donc tout cet exercice a des limites, on est bien dans l'urgence et ce n'est pas un moyen pérenne.

Ce qui est intéressant aussi dans ce système, c'est que toutes les avances qui seront faites aux entreprises, il y a un juste retour des fonds mis par les collectivités sur leur territoire. C'est-à-dire que l'on n'abonde pas un fond générique qui va couvrir un territoire, il y a un retour sur le territoire des investissements qui sont réalisés. D'ailleurs en gouvernance, il y a deux entités, il y a un comité départemental puisque le Département est dans la boucle, et ensuite un comité régional.

La particularité des avances remboursables, c'est que la Région in fine remboursera aux collectivités à hauteur des fonds qui n'ont pas été utilisés sur leur enveloppe, ça peut faire un retour sur budget pour la collectivité. Donc c'est une bonne opération. La convention vous sera présentée en final quand on aura passé le stade d'avant-projet.

**Gérard PRETRE** : Je tiens à préciser que la Région, la Caisse des Dépôt, le Département et la Banque des Territoires, abondent au niveau de 3 € par habitant.

Est-ce que vous avez des questions à poser ? Si personne ne prend la parole, je mets ce rapport aux voix.

**➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du Bureau :**

**1 - approuve le principe d'adhésion au dispositif régional : fonds L'occal qui vise à favoriser le redémarrage de l'économie et notamment du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité,**

**2 - approuve la participation à ce fonds à hauteur de 60 000 €,**

**3 - approuve la signature de la convention de partenariat afférente,**

**4 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents administratifs y afférents.**

-----

### **3. Projet d'agence immobilière commerciale et solidaire : constitution de la société (SCIC), apport au capital.**

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

*La Communauté de communes dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, attribue aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération une nouvelle compétence de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».*

*Ainsi par délibérations du 27 mars 2019 et du 2 juin 2020, la Communauté de communes a approuvé la définition de la politique locale du commerce et ses critères d'intervention.*

*Au regard des études réalisées par le cabinet IntenCité en 2019 dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, le tissu commercial du centre-ville millavois dispose de nombreux atouts comme son organisation spatiale favorable à la déambulation (500 mètres de large sur 500 mètres de long), ses fortes capacités de stationnement (3282 places de stationnement dont 1824 places gratuites), ou encore la lisibilité de son parcours commercial :*

- *un pôle shopping : axe place du Mandarous - boulevard de Bonald/Centre commercial la Capelle,*
- *un pôle alimentaire : secteur des Halles et rue Droite,*
- *un pôle restauration : rue de la Capelle et place Foch,*
- *un pôle Servitiel : avenues Jean Jaurès et République et des axes alimentant le centre ancien que sont les rues Sadi-Carnot et Mandarous.*

*En outre, le centre-ville de Millau dispose d'un tissu commercial très dense, digne d'un centre-ville d'une commune de 40 à 60 000 habitants avec près de 400 cellules commerciales.*

*S'il existe un taux de vacance faible de 8,85 % sur les principaux axes commerciaux de centre-ville constitués de 260 cellules (axe avenue Jean Jaurès- avenue de la République-place du Mandarous, axe boulevard de l'Ayrolle-boulevard de Bonald-Capelle, axe Sadi Carnot), il convient de soutenir commercialement les axes plus fragiles que sont les rues du Mandarous, Peyssières, Bernard Lauret, Droite et de la Capelle, constituant de véritables pénétrantes afin d'irriguer le cœur de ville et de renforcer les parcours commercial, touristique et d'usage formant une boucle.*

*Ainsi, la Communauté de Communes Millau Grands Causses, en partenariat avec la Ville de Millau a souhaité étudier la possibilité de créer une structure de portage de foncier commercial dans le cadre du plan Action Cœur de ville (Action A5-11) et ceci afin de rénover et de remettre sur le marché à des prix convenables, des cellules commerciales vacantes, parfois inadaptées par leur taille ou leur vétusté, sur ces trois axes précités.*

*L'étude IntenCité, en accompagnement de la Banque des territoires, a mis en exergue une structure juridique novatrice, nommée Agence Immobilière Commerciale et Solidaire, sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) permettant soit de porter du foncier commercial, soit de le gérer par le biais de baux entre la SCIC et le propriétaire ainsi qu'entre la SCIC et le locataire.*

*Cette agence aura pour mission de rechercher et d'accompagner les porteurs de projets mais aussi de louer ou d'acheter les cellules commerciales ciblées afin de les sous-louer à prix raisonnable et progressif après avoir effectué des travaux de rénovation ou de restructuration.*

commerçants

*L'Agence sera composée financièrement dans un premier temps de la Ville de Millau, de la Communauté de communes Millau Grands Causses et de l'Office du Commerce et de l'Artisanat (OCA), en tant qu'associés, mais sera ouverte à terme à tous les acteurs économiques du territoire.*

*A ces trois associés, s'ajoute un quatrième qui sera le futur gérant de la structure et à ce titre celui-ci détiendra une part de la SCIC.*

*Les capitaux de la SCIC doivent être majoritairement composés de fonds privés.*

*Il convient donc aujourd'hui de créer l'Agence Immobilière Commerciale et Solidaire Millau Grands Causses et de définir les apports initiaux en capital pour la Ville de Millau (25 %), la Communauté de communes Millau Grands Causses (25 %) et de l'OCA (50 %), à savoir 8 500 € pour chaque collectivité et 17 000 € pour l'OCA pour un capital de 34 000 €, auxquels s'ajoutera la part du futur gérant.*

*Il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de mise en place d'une agence immobilière commerciale et solidaire sous la forme d'une SCIC,*
- 2 - approuve la participation au capital de la Communauté de communes à hauteur de 8 500 €,*
- 3 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents administratifs s'y afférents.*

-----

**Christophe SAINT-PIERRE** : Le financement de cette SCIC serait opéré par des fonds propres. A ce titre-là, par exemple la commune de Millau a déjà validé le principe que tout ou partie de la taxe locale sur la publicité extérieure viendrait abonder le budget annuel de cette SCIC mais aussi par l'apport de subventions de nos autres partenaires institutionnels ou d'avoir recours à des prêts bancaires. Un autre moyen de financement est l'entrée au capital et la participation de structures privées qui viendraient abonder le capital. Ce capital de départ ne concerne que trois partenaires directs, la ville de Millau, la Communauté et l'Office du Commerce puisque réglementairement, il faut que au moins 50 % du capital de départ soit fourni par un prestataire privé.

Ensuite viendront s'intégrer les partenaires institutionnels, je pense en particulier à la Banque des Territoires ou à la CCI et ensuite, il y aura une part qui sera assurée par le futur gérant parce que c'est règlementaire.

Je précise qu'il s'agit là du capital de départ, ce n'est pas le fond de fonctionnement de cette Agence. Je crois qu'avec cette Agence, on se dote véritablement d'un véritable outil en terme d'aménagement commercial parce que ça nous permettra d'avoir un véritable levier d'action sur les cellules vacantes non seulement pour les remplir mais avoir une vraie démarche de prospection c'est-à-dire que l'Agence sera dotée de moyens novateurs et notamment de moyens informatiques et d'applications qui permettent d'arriver à travailler, à évaluer les fréquentations des rues, sur les horaires pendant lesquels ces rues sont fréquentées.

Il va y avoir un vrai schéma d'aménagement du commerce et du tissu commercial, certes en centre-ville de Millau mais aussi je le répète, sur l'ensemble des communes de la Communauté de communes. Et on sait que c'est particulièrement important pour ce qu'on appelle le dernier commerce, et la Communauté de communes dans son PADD, s'était longuement engagée dans cette démarche-là.

**Gérard PRETRE** : Merci. Est-ce que vous avez des questions à poser ?

**Daniel DIAZ** : Les propriétaires et les bailleurs ont répondu favorablement. C'est-à-dire que le fait que la SCIC négocie avec le bailleur un bail emphytéotique, je vous rappelle qu'en terme de droit français, c'est entre 18 et 99 ans, permet de négocier un loyer un peu plus bas que le prix qu'il escompte sur le marché.

Je pense qu'il y a un engagement de bonne fin c'est-à-dire qu'il est payé du loyer par un engagement et à la fin du bail, il récupère le bien incluant y compris, les agencements qui ont pu être faits dedans. Donc évidemment, le produit devient, passez-moi l'expression, un peu sexy et ça fait que les propriétaires disent si je m'engage et que c'est une structure de ce type là et que j'ai une garantie de loyers pendant quinze ans, je suis prêt à faire un effort financier très conséquent par rapport au prix mensuel. Et, en l'occurrence un porteur de projet, ça permet de gommer l'aspérité qui consiste à dire, je peux trouver un local qui m'intéresse à un prix qui est très réduit par rapport à ce que me demanderait le bailleur si j'étais en direct.

Alors ce modèle, a été testé je crois déjà avec un ou deux bailleurs qui ont répondu favorablement. Donc c'est plus qu'une idée, ça répond à une attente du marché parce qu'on peut bien considérer qu'il y a plein de locaux à Millau et sur le territoire qui sont fermés parce que les bailleurs tout simplement, ne veulent pas louer en prenant un risque d'un 3-6-9 avec éventuellement un occupant qui sera défaillant. C'est juste une précision pour raccrocher au fait qu'il y a une réalité du marché.

**Christophe SAINT-PIERRE** : Oui et peut-être encore un complément, nous partirions sur des baux entre l'Agence et les propriétaires, de 20 ans. Ce qui effectivement sécurise le propriétaire sur son bien et permet à l'Agence d'avoir un véritable investissement dans la durée, sur la revitalisation de la cellule. C'est sécurisant et ça permet, comme le dit Daniel, d'avoir des loyers qui soient nettement plus intéressants pour les commerces que nous souhaiterions développer à l'intérieur.

**Gérard PRETRE** : Merci pour ces compléments d'informations. Y-a-t-il des questions ?

**Arnaud CURVELLIER** : Vous m'entendez ?

**Daniel DIAZ** : On entend le chien surtout !

**Gérard PRETRE** : Il y a un chien oui qui participe à la réunion !

**Arnaud CURVELLIER** : Je voudrais savoir le risque pour la Communauté de rentrer dans le capital ?

**Christophe SAINT-PIERRE** : C'est-à-dire ?

**Arnaud CURVELLIER** : Est-ce qu'il y a un risque pour la Communauté de rentrer dans le capital ?

**Daniel DIAZ** : On ne rentre pas dans le détail du montage juridique mais quand on vous parle d'une société coopérative d'intérêt collectif, c'est une coquille, ce n'est pas une entité juridique. L'entité juridique sera une SARL, une SA ou une SAS. Quand on est dans une société comme celle-là et qu'on rentre au capital, le montant des pertes c'est le montant de

l'apport en capital. Je m'explique, si on est sur un projet à 100 000 € et que la Communauté de communes a mis 8 500 €, le risque est limité en capital du fait que c'est une structure juridique. Par commodité, on parle de la SCIC mais la SCIC n'est pas une entité juridique.

C'est pour ça que de toute façon, il y a un portage qui sera majoritairement privé puisqu'il faut que ce soit des privés qui portent le projet et notamment aussi une partie bien évidemment du risque.

**Christophe SAINT-PIERRE** : Et c'est la raison pour laquelle tout à l'heure, j'ai détaillé les modes de financements qui viennent au-delà du capital de départ que nous validons ce soir.

**Daniel DIAZ** : On peut même aller plus loin et on finira là-dessus, c'est que la Banque des Territoires qui va intervenir, va intervenir sous la forme de prêts participatifs. Donc l'intérêt c'est qu'ils disent, on met de l'argent dans l'affaire, on sera rémunéré à un taux légèrement supérieur au taux du marché, ce sera 2 % ou 3 %, en revanche ils acceptent, alors ça a deux avantages, pour la structure ça a un avantage que les prêts participatifs pour les banquiers sont considérés comme des quasi fonds propres c'est à dire qu'ils sont assimilés à du capital d'un point de vue de gestion financière.

Bien évidemment ceux qui ont des prêts participatifs porteront le risque puisque dans l'ordre d'exigibilité des créances, celui qui a fait un prêt participatif, passe bien après les salariés, l'Etat et les créanciers ordinaires. Ce qui est intéressant, c'est que la Banque des Territoires croit dans le projet puisqu'elle va faire des prêts participatifs.

**Christian BOUDES** : Ce que je n'ai pas bien vu, c'est l'articulation avec le dispositif suivant puisqu'on a deux SCIC apparemment qui vont être mises en place et qui vont impliquer la Communauté de communes. En terme de périmètre, il y a superposition maintenant est-ce qu'il y a des axes d'intervention qui figureront pour chacune des SCIC ?

**Christophe SAINT-PIERRE** : Il me semble qu'elles sont parfaitement complémentaires et dans la mesure où pour celle-là, je pense qu'à un moment donné, il faut que l'on ait un outil de zoom beaucoup plus précis, beaucoup plus direct sur un territoire défini qui est celui de la Communauté de communes et du centre-ville de Millau pour avoir une intervention plus directe sur les cellules. Je pense qu'on a aussi besoin d'avoir des outils de proximité et là, pour le coup, l'agence me semble être cet outil de proximité. Et comme on le verra tout à l'heure, pour moi ce sont deux outils parfaitement complémentaires.

**Gérard PRETRE** : D'autres questions ? Donc s'il n'y en a pas, je mets ce projet de délibération aux voix.

➤ **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins 3 abstentions : Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL et Michel DURAND, conformément à l'avis du Bureau :**

**1 - approuve le principe de mise en place d'une agence immobilière commerciale et solidaire sous la forme d'une SCIC,**

**2 - approuve la participation au capital de la Communauté de communes à hauteur de 8 500 €,**

**3 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents administratifs y afférents.**

-----

**3bis. Projet de SCIC Résilience : principe d'adhésion de la Communauté.**

Rapporteur : Daniel DIAZ

*Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses souhaite s'associer aux actions mises en œuvre visant à apporter un soutien direct aux entreprises en difficulté du territoire de Millau Grands Causses.*

*De plus, la Communauté de communes dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, attribue aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération une nouvelle compétence de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », définie par délibérations du 27 mars 2019 et du 2 juin 2020.*

*De fait et en complément de son plan d'actions 1 crise COVID 19 et de son plan d'actions 2 Post Crise Covid 19, la Communauté de communes se propose de soutenir et d'adhérer aux initiatives jugées pertinentes en termes d'appui aux entreprises de son territoire.*

*Sur le sujet du soutien des entreprises en cette période de post crise et à l'initiative d'un porteur privé, une structure de type SCIC, appelée Résilience, est en cours de création au niveau du bassin Sud Aveyronnais. Cette SCIC SAS à capital variable permettra d'entrer à tout moment au capital de la société dès sa constitution effective et sous réserve d'accord des coopérateurs.*

*Son objet aura pour vocation de répondre aux entreprises locales en difficultés sur le territoire du Sud Aveyron, à travers :*

- la réalisation de tout investissement mobilier ou immobilier dans les activités jugées compatibles avec l'objet social,*
- l'organisation de l'accompagnement des activités avec des tiers adaptés.*

*A cette heure, les engagements capitalistiques ou en compte courant d'associés (CCA) avoisinent 1,1 M€, selon le déclaratif du porteur de projet. La capitalisation privée devra être majoritaire.*

*Les collèges citoyens et consommateurs pèseront chacun en ce qui les concerne 20 % des voix, le collège entreprises, 25 % et le collège collectivités/institutions, 30 % (à l'intérieur de chaque collège un homme/une voix et vote majoritaire).*

*Les statuts de cette SCIC SAS sont en cours de montage, à la suite de leur publication, les appels de cotisation seront relancés.*

*Il est donc proposé au conseil de la Communauté d'approuver le principe d'adhésion à la SCIC SAS Résilience. L'adhésion à cette structure produira un effet levier en termes de volume d'aides accordées aux entreprises de son territoire.*

*La SCIC SAS Résilience interviendra en parfaite cohérence avec l'agence immobilière solidaire spécialisée sur l'appui aux commerces du territoire de Millau Grands Causses et plus largement en complémentarité avec les actions d'accompagnement d'entreprises initiées par le pôle développement territorial.*

*Les modalités d'adhésion et les conditions de gouvernance seront examinées par le conseil de la Communauté lors d'une prochaine réunion.*

*Il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau :*

- 1 - approuve le principe d'adhésion à la SCIC SAS Résilience dans l'attente des modalités de participation au capital ou aux comptes courants d'associés,*
- 2 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents administratifs y afférents.*

-----

**Daniel DIAZ** : Pour cette SCIC, le contexte est un peu particulier car elle part d'une démarche du projet cœur de ville dans le cadre du soutien aux cœurs de ville qui est une démarche de la collectivité, en l'occurrence la Communauté de communes et la Ville et qui a une antériorité bien supérieure à Résilience parce que l'on a commencé à travailler sur le dossier, ça remonte à plusieurs mois et que là, on vous a envoyé l'aboutissement. Il faut décorréler complètement la notion de calendrier des deux opérations.

On a tenu à vous faire une présentation d'une demande qui nous a été formulée dans la SCIC Résilience, c'est la même forme juridique. L'objet n'est pas exactement identique car il est beaucoup plus large que ce que l'on fait à la Communauté, quand vous lisez dans l'objet, il est précisé *la réalisation de tout investissement mobilier ou immobilier dans les activités jugées compatibles avec l'objet social*, tout cela reste à préciser parce que vous n'avez pas les statuts et l'objet social n'est pas vraiment défini et aussi *l'organisation de l'accompagnement des activités avec des tiers adaptés*, même remarque que ce que je viens de faire préalablement.

En fait quand cette délibération vous a été présentée, on était plus proche, je parle sous le contrôle du Président, de parler d'une lettre d'intention que d'une délibération puisque les éléments disponibles ne permettent quand même pas d'amener à votre jugement de délibérer vraiment mais pour marquer l'intérêt sur cette activité, il s'agit bien d'une délibération.

Vous voyez également qu'il n'y a pas de montant rattaché à la délibération puisque d'autres structures comme la Région ont aussi émis un accord de principe et on ne peut pas aller au-delà.

La deuxième remarque, c'est qu'il s'agit d'un porteur privé, c'est une personne physique qui a réfléchi pendant le COVID en disant qu'est-ce qui ferait du sens pour le territoire. Bien évidemment, la Communauté de communes est prête à s'associer à toute structure juridique et à mener une réflexion si la réflexion va dans le sens de la politique pour le territoire. Je vous rappelle qu'on l'a déjà fait parce que je crois qu'on était en syndicat avec les abattoirs de Saint-Affrique, nous avons voté pendant ce mandat la rentrée au capital de la SAS Lum del Larzac donc il y a déjà des précédents.

Tous les termes qui sont dans cette délibération sont précis puisque ça ressort très exactement de la demande d'information qui a été formulée par le développement territorial aux porteurs de projet. Donc on reprend les termes et on donne l'information disponible exhaustive mais sans aucune interprétation, voilà pour l'objet.

Ensuite, concernant, passez-moi l'expression « la puissance de feu » de cette structure, on a souhaité aussi par honnêteté intellectuelle vous préciser que le compte courant d'associés avoisine 1,1 M€ selon le déclaratif du porteur de projet puisque nous n'avons évidemment pas les éléments en main pour savoir est-ce que c'est 1 M€ ou plus, qui a apporté l'argent et la structure du capital.

Donc c'est quand même vraiment plus proche de la déclaration que de la délibération mais comme on veut s'associer à l'opération, bien évidemment c'est dès demain que nous disons d'accord avec une clause de revoyure probablement au prochain conseil quand les statuts seront disponibles.

**Alain NAYRAC** : Je n'ai pas encore compris quel est l'objet ?

**Daniel DIAZ** : Si je peux répondre, l'objet aura pour vocation de répondre aux entreprises locales sachant je précise qu'on résonne sur un bassin qui est beaucoup plus large que le bassin de la Communauté de communes, c'est tout le grand Sud Aveyron, on est sur un périmètre de 90/95 communes, ça c'est pour la partie géographique. En difficulté oui parce qu'ils participent aussi sur ce projet pour aider les entreprises pendant la crise COVID et post

COVID et l'objet précis c'est tout investissement mobilier ou immobilier dans les activités jugées compatibles avec l'objet social et l'organisation de l'accompagnement des activités avec des tiers adaptés.

Les statuts sont en cours de rédaction, nous les aurons, on déclare le principe il y aura juste ensuite à décider au vu des documents financiers si c'est confirmé et de fixer le montant de la participation.

**Gérard PRETRE** : Aujourd'hui, on vous propose d'approuver le principe d'adhésion à cette structure en sachant qu'il nous manque un certain nombre d'éléments, notamment les statuts qu'on aura prochainement mais pour y accéder il faut quand même avoir manifesté la volonté d'y adhérer. Les modalités d'adhésion et les conditions financières seront examinées par le conseil de la Communauté lors d'une prochaine réunion. Aujourd'hui, on acte formellement notre volonté d'adhérer à cette structure.

**Emmanuelle GAZEL** : Bonsoir à toutes et à tous. J'ai attendu la fin des délibérations sur le pôle développement économique pour intervenir de manière peut-être un peu plus globale suite à cette dernière délibération. D'abord je suis heureuse que ce soir on adhère à la fois à L'OCCAL et que l'on montre notre volonté de peut-être adhérer à Résilience ultérieurement. Mais je trouve qu'on reste au milieu du gué, ça m'insatisfait en ce sens.

L'OCCAL tout d'abord, c'est dommage qu'on n'ait pas pu adhérer en même temps que les 17 autres intercos du département qui ont adhéré lors de la première vague. Et puis, ça a été dit, l'idée de ce dispositif, c'est que chaque collectivité et la Banque des Territoires interviennent à parité donc à 3 €/habitant pour la Région, pour le Département et pour chacune des intercos, c'est le cas actuellement sur les premières intercos, je regrette qu'on fasse moins à Millau que des toutes petites intercos qui ont fait cet effort à hauteur de 3 €.

Sur Résilience, c'est bien de passer cette délibération mais le porteur de projet, si vous voulez lui signifier votre volonté ou notre volonté d'adhésion, ce serait bien déjà de l'en informer parce qu'il l'a appris hier en regardant le débat sur France 3. Je trouve qu'il y a d'autres façons de procéder quand on veut travailler ensemble. Ensuite, là aussi on reste encore moins qu'au milieu du gué pour le coup parce que, vous l'avez sollicité, les services techniques ont sollicité le porteur de projet qui a répondu de façon tout à fait favorable pour venir présenter ce soir l'ensemble du projet Résilience et qui aurait pu du coup apporter des informations comme il l'a fait dans d'autres conseils communautaires de la zone. Le périmètre est bien celui du Parc des Grands Causses.

Monsieur disait tout à l'heure qu'on pouvait s'interroger sur la complémentarité, moi je m'interroge sur le doublon. S'il y a un chevauchement de mon point de vue, c'est dommage de mettre en avant pour unique raison l'antériorité d'un projet. Peu importe qui a commencé à travailler sur le projet le premier. Ce qui est important, c'est quel est le projet le plus avancé, quel est le projet qui offre une meilleure force de frappe. D'ailleurs dans la présentation, ça a été dit dans la mesure où qui peut le plus, peut le moins, et le projet Résilience couvre l'ensemble des actions qui seront couvertes par la SCIC Solidaire. Le territoire qu'elle recouvre est plus grand mais du coup, elle inclue aussi celui du territoire de la Communauté.

Vous avez également parlé de proximité, quand on est sur le périmètre du Sud Aveyron, il me semble qu'on ne peut pas employer d'autre mot que celui de la proximité également.

Voilà, ça c'était des petites réactions au vote et puis deux petites questions aussi. Est-ce que vous pensez faire quelque chose sur la CFE ? Monsieur le Président, est-ce que vous envisagez un dégrèvement de CFE ? Et puis est-ce qu'il est envisagé également une exonération sur les taxes de séjour ou pas ?



**Gérard PRETRE** : Je peux répondre à la dernière, c'est très simple, quand on parlait de légalité et de souci qu'on avait avec les services de l'Etat et de réglementation, les deux impôts dont vous parlez, les dégrèvements ne sont pas de notre ressort. J'irai vers les services de l'Etat et des Finances pour leur demander. Si vous savez le faire, vous m'expliquerez mais moi je ne sais pas le faire ! Je laisse la parole à Daniel DIAZ.

**Daniel DIAZ** : Ce n'est pas pour répondre, c'est pour la précision concernant la SCIC Résilience, il y a pour moi deux temps, il y a le premier temps qui est nous avons voté aujourd'hui le principe d'une adhésion. Bien évidemment le porteur du projet, mais une fois qu'il aura mûri davantage son projet ou pourra nous donner des informations actuelles, sera le bienvenu pour le présenter et le défendre auprès des Elus. Aujourd'hui, je l'ai fait, la sollicitation a été faite auprès du porteur, il a donné la totalité de l'information dont il disposait, je ne peux vous demander de voter que sur des éléments factuels et non pas sur une présentation sur des éléments qui ne sont pas encore disponibles et vérifiables. C'est pour ça que j'ai tenu, pour être tout à fait transparent, à dire que les 1,1 M€ de fonds, c'est du déclaratif du porteur de projet qui se transformera en réel quand on saura qui sont les apporteurs, quel est l'instructeur capitalistique.

Après, vous avez évoqué un terme, c'est le périmètre du Parc Régional des Grands Causses, moi je n'ai jamais parlé de ça, je parle d'un porteur privé, quel est le rapport avec le Parc, c'est vous qui le faites, moi c'est un porteur privé ! Ah si vous me dites après, ah oui mais le porteur privé, il s'agit de M. Florent TARRISSE qui accessoirement est Directeur du Parc des Grands Causses, c'est deux choses qui n'ont rien à voir ! Et d'ailleurs, dans son argumentaire, nullement il ne parle du Parc des Grands Causses sur un périmètre. Donc on est bien d'accord mais moi je serai le plus heureux des hommes parce que j'ai une amitié particulière pour Florent pour que quand le projet sera ficelé, il vienne le présenter en bonne et due forme avec son business plan, le capital et nous solliciter à due concurrence pour entrer au capital.

Une fois encore, les projets ne s'entrechoquent pas parce que tout projet privé est le bienvenu si on peut le soutenir et on ne va pas avoir des prés carrés sur des compétences. Plus il y aura de privés qui s'intéressent aussi à l'activité du territoire, plus je serai heureux en ce qui me concerne !

**Alain NAYRAC** : Moi je vais vous parler en tant qu'ancien militaire. Moi quand je franchis une rivière, je ne m'arrête pas au milieu du gué, je regarde ce qu'il y a en face. Pour le moment pour moi ça reste flou, complètement flou ! On parle d'1,1 M€ qui vont partir je ne sais où, je ne sais comment, qui vont arriver, on parle pour intervenir sur de l'immobilier et du mobilier, il faut m'expliquer comment on va intervenir là-dessus ? Tout est flou. Ça me rappelle, vous en avez parlé tout à l'heure, Lum del Larzac, encore un truc qui est parti, on n'en entend plus parler, on ne sait pas comment ça fonctionne, ils devaient nous faire des petits rapports, moi je n'en entends pas parler, je suis désolé.

Et bien pour moi, je ne voterai pas pour cette délibération-là, je demanderai simplement qu'elle soit repoussée, qu'on nous explique clairement ce qui va se passer, qu'est-ce qu'on va faire mais je ne m'arrêterai pas au milieu du gué ! Je resterai sur l'autre rive en attendant !

**Gérard PRETRE** : Alain, je t'ai bien entendu, Lum del Larzac, on a certainement mal communiqué parce qu'on a touché les dividendes au cours de ces dernières années, je crois qu'une année, nous avons touché 5 000 € de dividende, je demanderais qu'on le précise mais on a touché des dividendes et c'est une erreur de ne pas avoir communiqué, je le regrette.

**Daniel DIAZ** : 500 € M. le Président, pas 5 000 € !

**Gérard PRETRE** : Quant à la présentation par le porteur Florent TARRISSE, je pense qu'il serait intéressant qu'il le présente à la nouvelle assemblée. Mais acter le principe d'adhésion est quand même un moment fort.

**Emmanuelle GAZEL** : Alors oui, sur la Région, M. DIAZ, nous avons acté non seulement le principe d'adhésion mais on a aussi acté la participation initiale qui s'élève à 100 000 €.

**Daniel DIAZ** : Vous avez acté votre participation en engageant un budget...(*inaudible, parle sans micro*).

**Emmanuelle GAZEL** : Non, c'est un accord de principe, comme toutes les collectivités qui pour le moment se sont engagées. Si tout le monde fonctionnait comme Millau Grands Causses aujourd'hui, il n'y aurait pas les 1,1 M€ levés !

Alors juste M. le Président, si vous m'accordez un instant encore, vous m'avez proposé de vous expliquer sur la CFE. Il y a en effet la possibilité qu'il y ait ouverte le dégrèvement de CFE, actuellement c'est possible, vous pouvez en tant qu'interco, faire un dégrèvement de CFE et en plus, l'Etat s'engage à en prendre 50 % à sa charge donc c'est quand même intéressant. La condition c'est de prendre une délibération entre le 10 juin et le 31 juillet 2020.

Je vous en informe, il me semble que ça pourrait être quelque chose d'important et d'intéressant pour les entreprises de notre territoire. Et l'exonération de la taxe de séjour peut être également décidée par l'interco.

**Gérard PRETRE** : D'accord ! En ce qui concerne la taxe de séjour, on l'a déjà proposé.

**Emmanuelle GAZEL** : Et l'avons-nous fait ?

**Gérard PRETRE** : On ne savait pas à l'époque comment procéder puisqu'il n'y avait pas cette possibilité qui est annoncée.

**Emmanuelle GAZEL** : Et bien, elle est ouverte !

**Gérard PRETRE** : Merci. D'autres interventions ? Donc je mets cette délibération aux voix.

➤ **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins 7 abstentions : Christine BEDEL, Christelle BALTRONS, Denis BROUGNOUNESQUE, Arnaud CURVELIER, Alain NAYRAC, Philippe RAMONDENC et Danièle VERGONNIER, conformément à l'avis du Bureau :**

**1 - approuve le principe d'adhésion à la SCIC SAS Résilience dans l'attente des modalités de participation au capital ou aux comptes courants d'associés,**  
**2 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents administratifs y afférents.**

-----  
🔗 **FINANCES**

**4. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019/ affectation du résultat.**

Rapporteur : Daniel MAYET

*Il conviendrait que le conseil de la Communauté se prononce, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau :*

- sur le compte administratif 2019 (joint au présent rapport) et sur le compte de gestion du trésorier principal qui sont parfaitement conformes ;

- sur l'affectation des résultats de fonctionnement telle que proposée en introduction du document joint.

-----

**Gérard PRETRE** : En préalable concernant le compte administratif 2019, je voudrais vous donner quelques éléments préalables. On va vous présenter un compte administratif avec un excédent de fonctionnement très important par rapport aux années précédentes puisqu'il est autour de 1 850 000 €. Alors pourquoi est-il si important, il y a eu des dépenses au cours de l'année 2019 qui n'ont pas été réalisées notamment nous avons eu moins de besoin de financement des budgets annexes, 500 000 € ce qui n'est pas rien.

Nous avons reporté les schémas directeurs d'eau et d'assainissement qui concernent la Communauté mais également toutes les communes à 2021, il y a presque 400 000 €, de l'immobilier d'entreprises 80 000 €. Et puis concernant le transfert du pôle enseignement supérieur, dans les mouvements de transfert de charges, 170 000 € d'annuités d'emprunt qui sont payés par la Ville de Millau, qu'on n'a pas eu à payer ici mais ça aurait été des vases communicants.

Et puis, en terme de charges de personnel, il y a eu des décalages d'embauches avec le responsable du site de collecte, avec certains recrutements que l'on n'a pas faits avec notamment pour la gestion de la commande publique, ceci représente 130 000 €.

Alors ça, ce sont les dépenses que l'on n'a pas réalisées. Mais on a fait quand même, ce qu'il est important de savoir, des recettes complémentaires qui sont relativement importantes puisque nous en avons pour 305 000 € dont 1/3 concernent les impôts économiques, la CFE et CVRE, vous avez ensuite une partie de TH et de foncier bâti pour 70 000 en tout, des exonérations fiscales pour 85 000 € et une augmentation de taxe de séjour et de la GEMAPI.

Je ferai simplement une remarque là-dessus, on investit depuis un certain nombre d'années sur le développement économique, sur la rénovation de l'habitat et on voit, je l'ai toujours dit, que ça porte ses fruits 3, 4 ou 5 ans après. On crée une bonne dynamique grâce à ces investissements.

En ce qui concerne l'investissement, on avait une grosse enveloppe d'investissements en 2019, nous avons réalisé un peu plus de 8 millions d'investissements, budget général à 4 millions presque à égalité avec les budgets annexes mais notre taux de réalisation propre de l'année, opération terminée, est de 46 % alors que l'année précédente on avait eu un score un peu exceptionnel de 79 %. Pourquoi, il y a un certain nombre de dossiers majeurs importants : le complexe sportif bien sûr, l'école intercommunale des quatre communes de la vallée, St-Hilarin, le coworking, les caves à fleurines également qui ne sont pas faites complètement en 2019.

Mais également, on a procédé à l'approvisionnement de certains budgets, des budgets qu'il convient de financer sur plusieurs exercices tels que le schéma directeur des pistes cyclables, l'aide à l'immobilier d'entreprises, le prototypage des locaux, le gros entretien des sites notamment je parle du Roubelier, la restructuration de nos locaux de la MDE, etc. Ce qui fait que les restes à réaliser sont à 8.9 M€.

Alors tous ces projets et il y en a puisqu'il y avait presque 17 M€ d'engagés d'investissements dans le budget 2019. Je vais demander à Daniel MAYET de reprendre la main et de vous détailler un peu tout ça. Et vous constaterez qu'au bout de 5 mois, tous ces projets sont pratiquement engagés à un niveau très important.

C'est ce que je voulais vous dire précédemment, je n'en suis pas particulièrement satisfait, c'est une constatation, mais lorsqu'on a des gros projets de cette importance, ils chevauchent sur plusieurs années, ils sont assez complexes, St-Hilarin est complexe, il a fallu par exemple l'acquisition des terrains, des études d'impact que l'on n'avait pas prévues 4 saisons, on le sait. Et pour l'école intercommunale, là aussi ça a pris un peu de retard dans certains dossiers.

Voilà ce que je voulais vous dire en préalable à la présentation du compte administratif que va vous faire Daniel MAYET à qui je passe la parole immédiatement.

**Daniel MAYET** : Merci Monsieur le Président. Je ne pensais pas que cette année encore, j'aurais le compte administratif à présenter mais les choses ont fait que je suis encore devant vous à vous gaver de chiffres.

Le Président vous a présenté les réalisations en particulier au niveau de l'investissement.

Au niveau du budget principal, on a un excédent de fonctionnement de 3 105 000 € détaillé comme suit :

*Voici l'affectation du **résultat de fonctionnement** qui vous est proposée :*

<b>EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>3 105 675.53 €</b>
Affectation à la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	1 247 170.00 €
Affectation à la section de fonctionnement compte 002 (excédent reporté)	1 858 505.53 €

Il faut savoir que sur ce 1 858 000 € que l'on conserve en fonctionnement, on a déjà utilisé une partie de cette somme lors du vote du budget primitif puisqu'on a repris 730 000 € d'excédent de fonctionnement. Vous allez voir dans une des délibérations suivantes, une ouverture de crédit qui va affecter 230 000 € de cet excédent de fonctionnement à une nécessaire ouverture de crédit.

En plus, on a dans ce que vous a dit le Président, une des grosses sommes qui n'a pas été utilisée relatif à l'eau et l'assainissement pour quasiment 400 000 €.

Je peux vous donner quelques grosses opérations qui sont lancées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Vous avez vu qu'on avait pratiquement 8 M€ de dépenses d'investissement qui ont été réalisées et 8.9 M€ restant à réaliser. Donc on est effectivement à 46 % de réalisations. Le chiffre que je vous donne là est le chiffre tous budgets confondus, budget principal et budgets annexes.

Je ne vais pas vous énumérer toutes les opérations mais par exemple rien qu'au titre des opérations sous mandat, on a 2 237 000 € qui ont été engagés en 2019 mais dont les dépenses sont payées en 2020, pour l'école du Lumenson et le complexe sportif qui sont les deux points les plus importants.

Au niveau des budgets annexes, on a les sites de traitement de déchets pour 478 000 €, la blanchisserie inter-hospitalière pour 297 000 €, des travaux à la MDE pour 370 000 €, l'extension du PA Millau Viaduc 2 pour 584 000 € et sur les ateliers-relais Bleu de Chauffe et Julien pour 230 000 €. Je vous donne les sommes les plus importantes.

Au niveau du budget principal, pour les études et participations, on a engagé 764 000 € en 2019 qui seront payés en 2020. Il ne reste qu'un projet qui n'est pas lancé pour l'instant, c'est la création d'une couveuse agricole pour 20 000 €.

Au niveau des travaux de voirie, on a 550 000 € restant à réaliser, 219 000 € sur le Riou Sec, 83 000 en acquisition de logiciels en informatique. Ne sont pas encore lancés les acquisitions de locaux (anciens locaux CAF) et des acquisitions foncières de 96 000 €, là c'est normal parce que c'est une provision mise pour saisir des opportunités.

Au niveau des travaux, on a 3 262 000 € lancées en 2020. Dans les choses non lancées, on a le coworking pour 300 000 et le Tournal à Creissels pour 25 000. Vous voyez que ce n'est pas des choses les plus importantes. Par contre, on a lancé la requalification paysagère de Millau plage pour 153 000 €, RD 809 Aguessac 173 000 €, les locaux de la Communauté 100 000, les caves à fleurine de Compeyre 138 000, la valorisation touristique du centre ancien de Millau 183 000 €, le schéma directeur cyclable 261 000, le château de Peyrelade 155 000, l'entretien des parcs d'activités 127 000.

Donc on a quasiment de lancés au titre de 2020, 7 096 000 € sur les 8 900 000 qui restaient à réaliser c'est-à-dire qu'on est quand même là à une couverture assez importante. C'est peut-être le tort que l'on a quand on inscrit les crédits dans le budget, on inscrit les crédits pour le montant total de l'opération même lorsqu'on sait que l'opération peut se dérouler sur deux exercices voire plus.

Pour la Pépinière d'entreprise, on a :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		109 335.21 €		1.55 €
Opérations de l'exercice	192 779.31 €	237 617.57 €	544 458.40 €	544 456.85 €
<b>TOTAUX</b>	<b>192 779.31 €</b>	<b>346 952.78 €</b>	<b>544 458.40 €</b>	<b>544 458.40 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>154 173.47 €</b>		<b>0.00 €</b>
Restes à réaliser	370 100.40 €	235 123.25 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>370 100.40 €</b>	<b>389 296.72 €</b>		<b>0.00 €</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>		<b>19 196.32 €</b>		<b>0.00 €</b>

*r l'investissement* : l'exercice se clôture par un excédent de **154 173.47 €**, après affectation des restes à réaliser, il se dégage un excédent réel de 19 196.32 € correspondant au remboursement du FCTVA, non prévues au budget.

Là, il n'y a pas d'affectation de résultat à affecter au niveau du fonctionnement.

Au niveau du budget transports, on a :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		70 415.90 €		60 060,00 €
Opérations de l'exercice	84 154.90 €	35 103.97 €	1 484 477.78 €	1 384 660.95 €
<b>TOTAUX</b>	<b>84 154.90 €</b>	<b>105 519.87 €</b>	<b>1 484 477.78 €</b>	<b>1 444 720.95 €</b>
Résultat de clôture		<b>21 364.97 €</b>	<b>39 756.83 €</b>	
Restes à réaliser	62 579.00 €	41 214.03 €		
Totaux cumulés	<b>62 579.00 €</b>	<b>62 579.00 €</b>	<b>39 756.83 €</b>	
<b>Résultat définitif</b>			<b>39 756.83 €</b>	

**Pour l'investissement** : l'exercice se clôture par un excédent de **21 364.97 €**.

Le résultat du fonctionnement est exceptionnel car en principe il doit être au moins à l'équilibre.

Il faut savoir qu'on avait déjà depuis plusieurs années, des résultats reportés positifs au niveau de l'investissement parce qu'on avait des travaux en particulier au niveau de la signalétique qui ont tardés à être mis en place et là, on a quand même réduit de manière assez sensible l'excédent d'investissement.

Pour ce qui concerne le déficit de fonctionnement, il faut savoir que c'est le budget général qui va financer ce déficit pour amener l'équilibre dans ce budget annexe transports.

Sur la gestion des déchets :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018	559 173.79 €		0,00 €	126 765.64 €
Opérations de l'exercice	583 974.38 €	802 191.29 €	3 698 972.17 €	4 205 362.57 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 143 148.17 €</b>	<b>802 191.29 €</b>	<b>3 698 972.17 €</b>	<b>4 332 128.21 €</b>
Résultat de clôture	<b>340 956.88 €</b>			<b>633 156.04 €</b>
Restes à réaliser	803 710.63 €	1 149 651.75 €		
Totaux cumulés	<b>1 144 667.51 €</b>	<b>1 149 651.75 €</b>		<b>633 156.04 €</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>4 984.24 €</b>		<b>633 156.04 €</b>

Voici l'affectation du **résultat de fonctionnement** qui vous est proposée :

<b>EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>633 156.04 €</b>
Affectation à la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	405 195.64 €
Affectation à la section de fonctionnement compte 002 (excédent reporté)	227 960.40 €

- **Pour l'investissement** : l'exercice se clôture par un déficit de **340 956.88 €**. **Après affectation des restes à réaliser et du prélèvement ci-dessus (C/1068) de 405 195.64 € émanant de la section de fonctionnement, et des restes à réaliser, il se dégage un excédent réel de 4 984.24 €.**

Il faut savoir que ces 227 000 € seront quasiment intégralement affectés au Roubelier puisque suite au dernières grosses chutes d'eau qui sont arrivées récemment, on a en plus eu quelques soucis au Roubelier.

Au niveau de l'atelier-relais Cause Gantier :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018	133 202.34 €			8 340.64 €
Opérations de l'exercice	138 383.57 €	133 203.00 €	10 677.44 €	140 720.80 €
<b>TOTAUX</b>	<b>271 585.91 €</b>	<b>133 203.00 €</b>	<b>10 677.44 €</b>	<b>149 061.44 €</b>

Résultat de clôture	<b>138 382.91 €</b>		<b>138 384.00 €</b>
Restes à réaliser	0.00 €	138 384.00 €	
Totaux cumulés	<b>138 382.91 €</b>	<b>138 384.00 €</b>	<b>- €</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>1.09 €</b>	<b>138 384.00 €</b>

Voici l'affectation du **résultat de fonctionnement** qui vous est proposée :

<b>EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>138 384.00 €</b>
Affectation à la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	138 384.00 €
Affectation à la section de fonctionnement compte 002 (excédent reporté)	0.00 €

**Pour l'investissement** : l'exercice se clôture par un déficit de **138 382.91 €** qui sera financé par le prélèvement ci-dessus (C/1068) de **138 384 €** émanant de la section de fonctionnement.

Il faut savoir qu'on a des déséquilibres entre le fonctionnement et l'investissement puisque les loyers rentrent intégralement en fonctionnement alors que pour les dépenses on a les remboursements d'emprunt qui pour la partie la plus importante sont en investissements pour le remboursement capital.

Au niveau de l'atelier Routage Service :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018	49 267.81 €			8 824.49 €
Opérations de l'exercice	51 520.37 €	49 300.00 €	23 195.76 €	74 919.72 €
<b>TOTAUX</b>	<b>100 788.18 €</b>	<b>49 300.00 €</b>	<b>23 195.76 €</b>	<b>83 744.21 €</b>
Résultat de clôture	<b>51 488.18 €</b>			<b>60 548.45 €</b>
Restes à réaliser	0.00 €	51 628.00 €		
Totaux cumulés	<b>51 488.18 €</b>	<b>51 628.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>60 548.45 €</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>139.82 €</b>		<b>60 548.45 €</b>

Voici l'affectation du **résultat de fonctionnement** qui vous est proposée :

<b>EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>60 548.45 €</b>
Affectation à la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	51 628.00 €
Affectation à la section de fonctionnement compte 002 (excédent reporté)	8 920.45 €

**Pour l'investissement** : l'exercice se clôture par un déficit de **51 488.18 €** qui sera financé par le prélèvement ci-dessus (C/1068) de **51 628 €** émanant de la section de fonctionnement.

Pour la Blanchisserie inter-hospitalière :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		277 928.87 €		
Opérations de l'exercice	197 059.79 €	217 334.38 €	355 808.27 €	360 260.16 €
<b>TOTAUX</b>	<b>197 059.79 €</b>	<b>495 263.25 €</b>	<b>355 808.27 €</b>	<b>360 260.16 €</b>
Résultat de clôture		<b>298 203.46 €</b>		<b>4 451.89 €</b>
Restes à réaliser	297 404.87 €	0.00 €		
Totaux cumulés	<b>297 404.87 €</b>	<b>298 203.46 €</b>		<b>4 451.89 €</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>798.59 €</b>		<b>4 451.89 €</b>

Voici l'affectation du **résultat de fonctionnement** qui vous est proposée :

<b>EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>4 451.89 €</b>
Affectation à la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	0.00€
Affectation à la section de fonctionnement compte 002 (excédent reporté)	4 451.89 €

- **Pour l'investissement** : l'exercice se clôture par un excédent de **298 203.46 €**.

Pour l'atelier-relais Comptoir Paysan :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		31 069.41 €	0.38 €	
Opérations de l'exercice	61 016.29 €	69 241.34 €	87 738.10 €	87 738.10 €
<b>TOTAUX</b>	<b>61 016.29 €</b>	<b>100 310.75 €</b>	<b>87 738.48 €</b>	<b>87 738.10 €</b>
Résultat de clôture		<b>39 294.46 €</b>	<b>0.38 €</b>	
Restes à réaliser	39 215.41 €	0.00 €		
Totaux cumulés	<b>39 215.41 €</b>	<b>39 294.46 €</b>	<b>0.38 €</b>	
<b>Résultat définitif</b>		<b>79.05 €</b>	<b>0.38 €</b>	

Pour l'investissement : l'exercice se clôture par un excédent de **39 294.46 €**.

Il faut savoir qu'il y a un décalage au niveau des loyers que nous verse le Comptoir Paysan qui était jusqu'à maintenant inférieur au montant des annuités d'emprunt que payaient la Communauté de communes et de ce fait, la Communauté de communes devait prélever sur son budget général le montant qui permettait l'équilibre. Maintenant, le Comptoir Paysan ayant fini de rembourser ses emprunts propres pour ses aménagements, le loyer est repris à la hausse donc la partie budget d'équilibre est en très nette réduction à partir de maintenant.



Pour le parc d'activités de Millau Viaduc :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		12 659,53 €		287 343,56 €
Opérations de l'exercice	1 454 519,35 €	771 131,00 €	282 441,98 €	252 750,40 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 454 519,35 €</b>	<b>783 790,53 €</b>	<b>282 441,98 €</b>	<b>540 093,96 €</b>
Résultat de clôture	670 728,82 €			257 651,98 €
Restes à réaliser	280 519,56 €	781 113,43 €	1 046 346,35 €	1 132 179,82 €
Totaux cumulés	951 248,38 €	781 113,43 €	1 046 346,35 €	1 389 831,80 €
<b>Résultat définitif</b>	<b>170 134,95 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>343 485,45 €</b>

Il faut savoir que ces gros chiffres correspondent à des écritures de comptabilité de stock qui ont été refusées par la Trésorerie puisqu'elles ont été présentées pour le 1<sup>er</sup> février alors qu'il fallait qu'elles le soient avant le 31 janvier donc elles seront passées sur 2020.

Voici l'affectation du **résultat de fonctionnement** qui vous est proposée :

<b>EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>257 651.98 €</b>
Affectation à la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	257 651.98 €
Affectation à la section de fonctionnement compte 002 (excédent reporté)	0.00 €

- **Pour l'exploitation** : l'exercice se clôture par un excédent de **257 651.98 €**. Après affectation des restes à réaliser, il se dégage un excédent réel de **343 485.45 €**, correspondant à la non prise en compte des écritures de stock dans les restes à réaliser.
- **Pour l'investissement** : l'exercice se clôture par un déficit de **670 728.82 €**. Après affectation des restes à réaliser, il se dégage un déficit réel de **170 134.95 €** qui sera couvert par la réalisation d'un emprunt de 258 461 € prévu au budget 2019 et non réalisé.

Pour le parc d'activités de Millau Ouest :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018	237 711.17 €			2 280.35 €
Opérations de l'exercice	120 045.91 €	112 700.00 €	20 932.89 €	132 252.54 €
<b>TOTAUX</b>	<b>357 757.08 €</b>	<b>112 700.00 €</b>	<b>20 932.89 €</b>	<b>134 532.89 €</b>
Résultat de clôture	<b>245 057.08 €</b>			<b>113 600.00 €</b>
Restes à réaliser	0.00 €	133 618.58 €	81 014.13 €	125 000.82 €
Totaux cumulés	<b>245 057.08 €</b>	<b>133 618.58 €</b>	<b>81 014.13 €</b>	<b>238 600.82 €</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>111 438.58 €</b>			<b>157 586.67 €</b>

Voici l'affectation du **résultat de fonctionnement** qui vous est proposée :

<b>EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>113 600.00 €</b>
Affectation à la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	113 600.00 €
Affectation à la section de fonctionnement compte 002 (excédent reporté)	<b>0.00 €</b>

Là aussi, on rencontre le même problème que sur le budget précédent, c'est un problème d'écriture de stock qui n'a pas été prise en compte en clôture de gestion.

- **Pour l'exploitation** : l'exercice se clôture par un excédent de **113 600.00 €**. Après affectation des restes à réaliser, il se dégage un excédent réel de **157 786.67 €**, correspondant à la non prise en compte des écritures de stock dans les restes à réaliser.
- **Pour l'investissement** : l'exercice se clôture par un déficit de **245 057.08 €**. Après affectation des restes à réaliser, il se dégage un déficit réel de **111 438.58 €** correspondant à la non prise en compte des écritures de stock dans les restes à réaliser.

Pour l'atelier-relais Bleu de Chauffe :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		94 613.27 €		0.00 €
Opérations de l'exercice	39 939.33 €	62 886.19 €	36 114.59 €	60 725.38 €
<b>TOTAUX</b>	<b>39 939.33 €</b>	<b>157 499.46 €</b>	<b>36 114.59 €</b>	<b>60 725.38 €</b>
Résultat de clôture		<b>117 560.13 €</b>		<b>24 610.79 €</b>
Restes à réaliser	115 330.37 €	21 595.00 €		
Totaux cumulés	<b>115 330.37 €</b>	<b>139 155.13 €</b>		<b>24 610.79 €</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>23 824.76 €</b>		<b>24 610.79 €</b>

**Pour l'investissement** : l'exercice se clôture par un excédent de **117 560.13 €**, après affectation des restes à réaliser, il se dégage un excédent réel de **23 824.76 €**, correspondant à la réalisation de subventions non prévues au budget.

Voici l'affectation du **résultat de fonctionnement** qui vous est proposée :

<b>EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>24 610.79 €</b>
Affectation à la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	21 595.00 €
Affectation à la section de fonctionnement compte 002 (excédent reporté)	<b>3 015.79 €</b>

On rencontre le même problème là aussi, le problème de remboursement de paiement de loyers qui sont en phase de paiement d'annuités d'emprunt.

Pour l'atelier-relais de Julien :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		95 915.10 €		2.27 €
Opérations de l'exercice	39 939.34 €	62 988.39 €	36 114.59 €	60 395.38 €
<b>TOTAUX</b>	<b>39 939.34 €</b>	<b>158 903.49 €</b>	<b>36 114.59 €</b>	<b>60 397.56 €</b>

Résultat de clôture		<b>118 964.15 €</b>		<b>24 283.06 €</b>
Restes à réaliser	116 734.39 €	21 595.00 €		
<b>Totaux cumulés</b>	<b>116 734.39 €</b>	<b>140 559.15 €</b>		<b>24 283.06 €</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>23 824.76 €</b>		<b>24 283.06 €</b>

**Pour l'investissement** : l'exercice se clôture par un excédent de **118 964.15 €**, après affectation des restes à réaliser, il se dégage un excédent réel de **23 824.76 €**, correspondant à la réalisation de subventions non prévues au budget.

Voici l'affectation du **résultat de fonctionnement** qui vous est proposée :

<b>EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>24 283.06 €</b>
Affectation à la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	21 595.00 €
Affectation à la section de fonctionnement compte 002 (excédent reporté)	<b>2 688.06 €</b>

**Gérard PRETRE** : Merci Daniel. Qui veut poser des questions ?

**Michel DURAND** : Ce n'est pas une question, c'est juste un petit clin d'œil amical à M. MAYET qui malheureusement, paradoxe de la situation, a porté ce budget 2019 mais ne pourra pas voter l'approbation du compte administratif donc merci M. MAYET pour ce que vous avez fait !

**Daniel MAYET** : C'est gentil, ça me touche !

**Gérard PRETRE** : S'il n'y a pas d'autres questions, je me retire et vous pourrez dialoguer avec mon 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Daniel MAYET** : J'ai essayé d'être rapide parce que je sais que ce n'est pas le meilleur moment de la réunion d'inonder les gens de chiffres, c'était indispensable et obligatoire.

**Christophe SAINT-PIERRE** : Merci Daniel pour la présentation. S'il n'y a pas de questions, je mets le compte administratif 2019 aux voix

**➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents (Gérard PRETRE quitte la salle au moment du vote), moins 3 abstentions : Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL et Michel DURAND, conformément à l'avis du Bureau, approuve le compte administratif 2019 et le compte de gestion du trésorier principal qui sont parfaitement conformes ainsi que l'affectation des résultats de fonctionnement.**

-----

Retour de Gérard PRETRE

## **5. Décision modificative n° 3.**

Rapporteur : Daniel MAYET

*Il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau, approuve le projet de décision modificative n°03/2020 suivant :*

### **1- Locaux de la Communauté : aménagement d'un local de « prototypage » :**

*Compte tenu de la nécessaire évolution des modes de travail (place de la digitalisation, du télétravail, mode projet), la Communauté a aménagé un prototype, dans les anciens*

locaux de la CAF propriété de la Ville de Millau, situés à proximité immédiate du siège, pour tester en réel et évaluer la fonctionnalité et le niveau de collaboration des agents, dans ces nouveaux espaces et configurations de travail. Il conviendrait d'inscrire une provision complémentaire de 35 000 € pour prendre en charge la finalisation des travaux et l'équipement en mobilier. Ces crédits seront prélevés sur l'opération acquisition de locaux.

**Section d'investissement :**

Dépenses :

020 C/2118 - opération 190 : équipement et installation : + 35 000 €

020 C/21318 - opération 317 : acquisition locaux : - 35 000 €

**2- Crise Covid-19 : poursuite du plan exceptionnel de soutien aux entreprises du territoire : plan d'actions phase 2.**

Le conseil de la Communauté vient d'approuver la phase 2 du plan de soutien aux entreprises du territoire pour un montant de 245 000 €. Compte tenu du reliquat de 15 000 € dégagé sur la phase 1, il conviendrait d'inscrire une provision complémentaire de 230 000 € qui serait financée par l'excédent de fonctionnement reporté.

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :

90 C/651 ADEDM subventions exceptionnelles : + 230 000 €

Recettes :

020 C/002 AG excédent reporté : + 230 000 €

**3- Dégâts, infiltrations d'eau Halle Viaduc :**

Lors des intempéries du mois d'octobre 2019 des infiltrations se sont produites, occasionnant des dégâts importants dans les salles du rez-de-chaussée bas. Ces dégâts ont été pris en charge par l'assurance multirisques du bâtiment. Il convient donc de prévoir les crédits correspondants tant en dépenses qu'en recettes.

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :

020 C/615221 entretien de bâtiment : + 6 800 €

Recettes :

020 C/758 remboursement assurance : + 6 800 €

-----

**Gérard PRETRE** : La plus grosse dépense de cette décision modificative concerne bien sûr ce que l'on a voté tout à l'heure au niveau des aides exceptionnelles.

**Daniel MAYET** : Et puis on en a déjà parlé lors de l'affectation du résultat du budget général.

➤ **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins 3 abstentions : Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL et Michel DURAND, conformément à l'avis du Bureau, approuve le projet de décision modificative n° 03/2020.**

-----

**6. Crise COVID-19 - achats groupés de Kits sanitaires : principe de refacturation aux communes.**

Rapporteur : Daniel MAYET

*Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, la Communauté a procédé à la commande pour le compte de ses communes de kits sanitaires (masques et gel hydroalcoolique) dans le cadre de regroupements de commande.*

*La Communauté de Communes va devoir refacturer aux communes l'achat de ces kits sanitaires.*

*Conformément à l'instruction du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales du 6 mai 2020, l'Etat a mis en place des mesures de soutien à destination des collectivités territoriales consistant notamment à la prise en charge de 50 % du coût des masques achetés à compter du 13 avril 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, dans la limite d'un prix de référence.*

*La Communauté de Communes va solliciter le versement de cette aide et le décompter du prix qui sera refacturé aux communes.*

*Aussi, il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau, autorise son Président à refacturer aux communes le prix net d'acquisition de ces kits sanitaires.*

-----

**Daniel MAYET** : Officiellement c'est 50 % mais on n'a pas la certitude du montant de la subvention.

**Gérard PRETRE** : Merci, on ne connaît pas le prix de référence, on nous a demandé d'acheter des masques français, j'espère que le prix de référence ne sera pas asiatique !

**➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du Bureau, autorise son Président à refacturer aux communes le prix net d'acquisition de ces kits sanitaires, en tenant compte de la prise en charge de 50 % du coût par l'Etat.**

-----

**Gérard PRETRE** : Alors Daniel tu vas continuer avec un rapport qui concerne le personnel lié à la crise. Vous savez que j'ai eu l'occasion de saluer l'engagement pendant cette période, de tout le personnel de collecte qui vraiment a été exemplaire ! Et ce que l'on avait prévu, comme on a la possibilité de le faire, c'est de leur octroyer une prime pour les récompenser de ce travail qu'ils ont fait et de cet engagement pendant cette période. C'est l'objet de la délibération qui va vous être présentée.

**Daniel MAYET** : Par rapport à ce que dit le Président, on a eu que d'excellents retours par rapport aux interventions du personnel de la collecte pendant cette période compliquée.

#### 👤 **PERSONNEL**

### **7. Crise COVID-19 : attribution d'une prime exceptionnelle au personnel du service de la collecte.**

Rapporteur : Daniel MAYET

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

**VU** la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11 ;

**VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

**VU** le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**CONSIDERANT** que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels ;

**CONSIDERANT** que les agents du service de la collecte des ordures ménagères ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer en présentiel la continuité du service public pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Il est proposé au conseil de la Communauté d'instaurer cette prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser la réactivité, l'implication et la capacité d'adaptation des agents du service de la collecte des ordures ménagères tout particulièrement mobilisés lors de la période de confinement, pour assurer en présentiel la continuité du service public.

Les modalités d'attribution de cette prime sont les suivantes :

- montant plafonné à 1 000 € proratisé en fonction du nombre de jours travaillés par l'agent, exonéré d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales ;
- versement intégral sur la paye du mois de juin 2020.

Le Président fixera par arrêté le montant alloué aux agents concernés, dans la limite du plafond fixé.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget 2020.

Il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau, décide :

- 1 - d'instaurer la prime exceptionnelle telle que présentée ci-dessus,
- 2 - d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant de cette prime versée aux agents concernés dans le respect des dispositions susvisées,
- 3 - que les dispositions ci-dessus pourront évoluer au regard de la réglementation en vigueur.

-----

➤ **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du Bureau, décide :**

- 1 - d'instaurer la prime exceptionnelle telle que présentée ci-dessus,**
- 2 - d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant de cette prime versée aux agents concernés dans le respect des dispositions susvisées,**
- 3 - que les dispositions ci-dessus pourront évoluer au regard de la réglementation en vigueur.**

-----

## ADMINISTRATION GENERALE

### 8. Complexe sportif : demande de subventions dans le cadre des appels à projet de l'Agence Nationale du Sport et modification du plan de financement prévisionnel.

Rapporteur : Daniel MAYET

*Par une délibération du 15 janvier 2020, le conseil de la Communauté a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :*

<u>Dépenses :</u>	21 130 000 € HT
<u>Recettes :</u>	
- Etat (DETR/DSIL)	1 600 000 €
- Région	2 900 000 €
- Département	2 900 000 €
- Ville de Millau	4 800 000 €
- Autofinancement/Emprunt	<u>8 930 000 €</u>
	<b>21 130 000 €</b>

*La Communauté de Communes souhaite solliciter d'autres financements auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du développement des pratiques sportives.*

*L'Agence Nationale du Sport a été créée en avril 2019. Il s'agit d'une structure partenariale souhaitée par le gouvernement et le mouvement sportif, constituée sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public où sont présents également les associations représentant les collectivités territoriales et les représentants des acteurs économiques.*

*L'Agence Nationale du Sport s'inscrit dans la construction d'une dynamique commune permettant d'atteindre les objectifs définis suivants :*

- ↳ *la haute performance : accompagner les fédérations vers plus d'excellence dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques en plaçant la cellule athlète – entraîneurs au cœur du dispositif ;*
- ↳ *le développement des pratiques du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions de personnes d'ici 2024. Elle privilégiera les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs.*

*En 2020, L'Agence poursuivra ses efforts vers les territoires les plus carencés (quartiers politique de la ville et ZRR) et les publics les plus éloignés de l'activité sportive avec trois préoccupations :*

- *garantir la pratique féminine notamment dans les équipements de proximité en accès libre ;*
- *encourager les démarches écoresponsables en privilégiant notamment les projets de rénovations d'équipements sportifs entrant dans le champ d'application du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;*
- *accompagner les projets d'aménagements favorisant l'utilisation des équipements sportifs scolaires en dehors du temps scolaire.*

*Après échanges avec les services de la DDCSPP de l'Aveyron, des subventions peuvent être sollicitées dans le cadre de deux enveloppes :*

- *équipements liés à la natation au titre du plan d'aisance aquatique (enveloppe nationale 2020 de 12M€) ;*
- *salle d'escalade et espace préparation physique au titre des équipements sportifs structurants (enveloppe nationale 2020 de 15M€).*

*En conséquence, le nouveau plan de financement pourrait être le suivant :*

<u>Dépenses :</u>	21 130 000 € HT
<u>Recettes :</u>	
- ETAT (DETR/DSIL)	1 600 000 €
- Région	2 900 000 €
- Département	2 900 000 €
- Ville de Millau	4 800 000 €
- Agence Nationale du Sport	
* plan d'aisance aquatique	500 000 €
* équipements structurants	1 000 000 €
- Autofinancement/Emprunt	<u>7 430 000 €</u>
	21 130 000 €

*Il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau :*

*1 - autorise son Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport et à engager toutes les démarches en découlant.*

*2 - approuve le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération.*

-----

**➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du Bureau :**

**1 - autorise son Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport et à engager toutes les démarches en découlant,**

**2 - approuve le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération.**

-----

## **9. Prestation de services en assurances pour les risques statutaires – appel d'offres ouvert : signature et exécution des marchés.**

Rapporteur : Daniel MAYET

*Il convient de rappeler que la Communauté de Communes a conclu depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, un contrat d'assurance garantissant le remboursement des indemnités à la charge de la Communauté à la suite du décès, accidents de travail, maladies, longues maladies et maladies de longue durée des agents titulaires, stagiaires (cf loi n°84-53 du 26 janvier 1984) auprès de la Société SOFAXIS.*

*Ce contrat arrivant à terme le 30 juin 2020, une consultation sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) a été lancée le 11 mars dernier en application des articles L2124- 2 et R2124-2 du code de la commande publique.*

*L'avis a fait l'objet d'une publication au Journal d'Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur le site internet et le profil acheteur de la Communauté de communes ([www.e-occitanie.fr](http://www.e-occitanie.fr)).*

*Le date de remise des offres était fixée au 17 avril 2020 à 17H00 ; 4 plis ont été reçus dans les délais impartis.*

*La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 juin 2020 et a décidé d'attribuer ce marché public d'assurance au groupement d'assurance GROUPAMA D'OC et CIGAC dont l'offre a été jugée conforme au CCP et économiquement la plus avantageuse.*

*La sélection du titulaire du marché a été opérée en fonction des critères suivants :*



- Qualité des garanties et respect des clauses du cahier des charges (CCP) : 60 %,
- Prix des prestations : 40 %.

*Le marché, valant contrat d'assurance, sera conclu à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2025, avec une durée ferme et irréductible jusqu'au 31 décembre 2021, sans possibilité de résiliation par les deux parties sauf en cas de faute du prestataire. Il existe une possibilité de résiliation annuelle du contrat à compter du 31/12/2021, à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de 6 mois pour l'assureur et de 3 mois pour le souscripteur.*

*Ses caractéristiques sont les suivantes (offre de base et prestations supplémentaires éventuelles (PSE 1 et PSE 2) :*

*- Proposition, au taux de 7 % et pour un montant de cotisation annuelle nette de 84 487.19 €.*

*Solution de base choisie :*

*Décès : taux 0.17 %*

*Accident et maladie imputable au service sans franchise : taux 1.64 %*

*PSE 1 : Longue maladie/maladie de longue durée sans franchise (formule 1) taux : 2.09 %*

*PSE 2 : Maladie ordinaire et accident de la vie privée franchise de 10 jours fermes (formule 1), taux : 3.10 %*

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

*Il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau :*

*1 - autorise son Président à signer et à exécuter le marché avec le groupement d'assurance GROUPAMA D'OC et CIGAC, résultant de la consultation lancée sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) en application des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres, à signer les pièces y afférent sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer spécifiquement, avenants éventuels au contrats compris,*

*2 - autorise son Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à cette opération.*

-----

**➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du Bureau :**

**1 - autorise son Président à signer et à exécuter le marché avec le groupement d'assurance GROUPAMA D'OC et CIGAC, résultant de la consultation lancée sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) en application des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres, à signer les pièces y afférent sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer spécifiquement, avenants éventuels au contrats compris,**

**2 - autorise son Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à cette opération.**

-----

## **10. Bilan des acquisitions et des cessions 2019.**

Rapporteur : Daniel MAYET

*Par souci de transparence et d'information de l'assemblée délibérante, un bilan des opérations foncières présentant les acquisitions et les cessions réalisées en 2019 par la*

*Communauté, a été dressé. Ce dernier sera également annexé au compte administratif, il ne mentionne que les opérations effectivement mandatées au cours de l'exercice budgétaire 2019.*

*Il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau, prenne acte du bilan joint en annexe, présentant les acquisitions et cessions réalisées en 2019.*

-----  
**➤ Le Conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau, prend acte du bilan présentant les acquisitions et cessions réalisées en 2019.**  
-----

**Gérard PRETRE** : Merci Daniel, un grand merci pour tout ce que tu as fait pour la Communauté ! On lui souhaite quoi ? de bonnes vacances !

**Daniel MAYET** : Je vais pouvoir la semaine prochaine aller voir mes petits-enfants que je n'ai pas vus depuis le mois de février !

**Gérard PRETRE** : Profites-en bien ! je passe la parole à Hubert GRANIER, Hubert tu vas nous présenter aussi ta dernière délibération.

**Hubert GRANIER** : Oui tout est prêt pour partir !

#### **🔗 AMENAGEMENT - VOIRIE**

### **11. RD 547 en traverse de Compeyre : convention de groupement de commandes avec le SIVOM et dévolution des travaux.**

Rapporteur : Hubert GRANIER

*Dans le cadre du partenariat entre le Département de l'Aveyron et la Communauté de communes pour la modernisation de la voirie départementale sur le territoire de la Communauté, il a été inscrit sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté, l'aménagement de la RD 547 en traverse de Compeyre.*

*Cette opération permettra le traitement de la voirie départementale sur un linéaire d'environ 545 m en partie basse du village de Compeyre. En parallèle la Commune souhaite poursuivre l'opération cœur de village et traiter les abords de cette voie.*

*Par une délibération en date du 14 juin 2017, le Conseil de Communauté a autorisé son Président à signer une convention de groupement de commandes avec la commune de Compeyre pour les travaux d'aménagement de la RD 547 en traverse de Compeyre et l'opération cœur de village associée. Ceci afin de bénéficier d'une réflexion globale et d'un parti pris d'aménagement cohérent entre le Cœur de Village et la route départementale en traverse, en choisissant une équipe de maîtrise d'œuvre unique, pour l'ensemble des travaux prévus.*

*Cette délibération prévoyait également la possibilité d'étendre ce groupement de commande à la réalisation des travaux.*

*Il s'avère aujourd'hui qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur le linéaire du chantier. En effet ceux-ci sont vieillissants et leur reprise est indispensable avant tout aménagement de surface. Ces travaux sont de la compétence du SIVOM Tarn et Lumensonesque.*

*L'exiguïté des lieux, l'imbrication des différents chantiers, la complexe coordination entre les différentes tâches et la nécessité de conserver une circulation pour les riverains de cette voie, requiert qu'une même entreprise réalise simultanément l'ensemble des travaux.*

*C'est pourquoi, en application des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique, la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, la commune de Compeyre et le SIVOM Tarn et Lumensonesque est apparue opportune. Ce mode de passation des marchés permet une seule consultation pour plusieurs maîtres d'ouvrage.*

*Une convention constitutive, dont le projet est joint en annexe, serait signée par les membres du groupement, afin d'en définir les modalités de fonctionnement. Chacun des membres s'engagerait à hauteur de ses besoins propres.*

*La Communauté de communes se chargerait, en tant que pouvoir adjudicateur, des opérations de dévolution des marchés d'études et de travaux jusqu'à la signature et la notification. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution de leurs marchés.*

*La commission achat du groupement serait celle de la Communauté, à laquelle seraient associés avec voix consultative, deux représentants de la Commune de Compeyre et deux représentants du SIVOM Tarn et Lumensonesque.*

*Les travaux seraient décomposés en plusieurs phases correspondant à des secteurs géographiques :*

- phases 1A et 1B qui feront l'objet d'un premier marché de travaux commun,*
- phase 2, décalée dans le temps de 1 ou 2 ans, et qui fera l'objet d'un deuxième marché de travaux.*

*Le montant estimatif des travaux (hors études et frais divers) se décompose de la manière suivante :*

- ↳ Pour les phases 1A et 1B : 570 000 € HT répartis de la manière suivante :*
  - 174 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté pour l'aménagement de la RD 547 en traverse,*
  - 285 500 € HT sous maîtrise d'ouvrage de la Commune pour l'opération cœur de Village,*
  - 110 500 € HT sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM pour la réfection des réseaux eaux usées et eau potable.*
  -
- ↳ Pour la phase 2 : 400 000 € HT répartis de la manière suivante :*
  - 122 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté pour l'aménagement de la RD 547 en traverse,*
  - 213 500 € HT sous maîtrise d'ouvrage de la Commune pour l'opération cœur de Village,*
  - 64 500 € HT sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM pour la réfection des réseaux eaux usées et eau potable.*

*La consultation pour les travaux des phases 1A et 1B serait lancée dès cet été pour une réalisation entre novembre 2020 et mai 2021. Compte tenu du montant estimé des travaux, la consultation se ferait sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique.*

*Il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau :*

*1 - approuve le principe de l'opération,*

2 - approuve le principe de recourir à un groupement de commandes avec la Commune de Compeyre et le SIVOM Tarn et Lumensonnesque conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 ticle du code de la commande publique pour l'opération d'aménagement de la RD 547 en traverse de Compeyre et opération Cœur de Village,

3 - autorise son Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que l'ensemble des actes administratifs s'y rattachant et à en exécuter les termes,

4 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation des entreprises pour le marché de travaux d'aménagement de la RD 547 en traverse de Compeyre et opération Cœur de Village puis à signer et exécuter les marchés en résultant et à procéder aux formalités nécessaires afférentes.

-----

**Gérard PRETRE** : Merci. Est-ce que Patricia tu veux ajouter quelque chose ?

**Patricia PITOT** : Bonsoir à tous. Déjà je suis ravie qu'enfin ce projet voit le jour. Après ce que je peux dire c'est que oui pour nous, c'est vraiment plus simple de faire ce chantier en groupement notamment parce qu'en fait, comme c'est vraiment toute la partie sous le village et que l'on fait plusieurs phases pour pouvoir le financer, ce sera sur plusieurs exercices, c'est vrai que pour le suivi des travaux et pour les riverains, on en a conclu que procéder de cette manière serait le plus simple pour nous tous. Je vous remercie.

**Gérard PRETRE** : Merci Patricia. On a la chance d'avoir le Président du SIVOM, Gilbert tu veux intervenir ?

**Gilbert FAUCHER** : Bonsoir à tous. C'est vrai que comme vient de le dire Patricia, on a travaillé ensemble déjà en amont depuis 2017 donc on a choisi avec Bernard RASCALOU, de faire un marché unique pour éviter des désagréments au niveau de la réalisation des travaux et surtout vis-à-vis des riverains parce que c'est quand même très compliqué à travailler. Donc on a signé une convention, on a retourné tout ce qu'il fallait comme documents, on est prêt à travailler la convention avec la commune aussi, pas de souci.

**Gérard PRETRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Il n'y en a pas donc je mets ce rapport aux voix.

➤ **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du Bureau :**

**1 - approuve le principe de l'opération,**

**2 - approuve le principe de recourir à un groupement de commandes avec la Commune de Compeyre et le SIVOM Tarn et Lumensonnesque conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique pour l'opération d'aménagement de la RD 547 en traverse de Compeyre et opération Cœur de Village,**

**3 - autorise son Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que l'ensemble des actes administratifs s'y rattachant et à en exécuter les termes,**

**4 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation des entreprises pour le marché de travaux d'aménagement de la RD 547 en traverse de Compeyre et opération Cœur de Village puis à signer et exécuter les marchés en résultant et à procéder aux formalités nécessaires afférentes.**

-----

**Gérard PRETRE** : Maintenant, je vais demander à Alain NAYRAC de venir, tu vas terminer ce conseil avec en premier lieu, un rapport qui concerne habitat. J'en parlais tout à l'heure, l'opération OPAH-RU aujourd'hui, on est dans l'opérationnel de manière à pouvoir dès 2021 faire des réalisations et des travaux.

**Alain NAYRAC** : Bonsoir tout le monde. Je me souviens quand je suis arrivé il y a 6 ans, j'employais des mots, pour les nouveaux, qui me paraissaient vachement barbares, c'est facile maintenant de les employer mais il m'a fallu quand même 6 ans pour les comprendre ! S'il y a des questions, vous n'hésitez pas !

## **HABITAT**

### **12. Amélioration de l'habitat : lancement de la consultation pour l'animation du dispositif d'OPAH et d'OPAH-RU 2020-2025.**

Rapporteur : Alain NAYRAC

*La Communauté de communes de Millau Grands Causses a entrepris depuis plusieurs années la requalification de ses centres anciens, afin d'accompagner la dynamique de croissance de sa population et renforcer l'attractivité de son territoire. Elle a ainsi engagé des actions d'aménagement de l'espace public, de réalisation d'équipements, et d'amélioration de l'habitat privé pour requalifier le parc existant.*

*La problématique de l'habitat est au cœur des politiques de la Communauté de communes. Le premier Plan Local de l'Habitat (PLH) a été adopté en février 1995 et a conduit à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) de 1997 à 2002, suivie de plusieurs dispositifs en faveur du parc privé dont le dernier en date est une OPAH-RU (renouvellement urbain) qui s'est déroulée de 2012 à 2019.*

*En dépit de ces actions, le manque d'attractivité des centres anciens demeure avec un bâti en partie dégradé et une situation sociale marquée par la présence d'une population aux faibles ressources, particulièrement sur la ville-centre notamment en son cœur ancien.*

*A travers son PLUi-HD et son volet Habitat, approuvé le 26 juin 2019, la Communauté de communes affirme sa volonté d'accompagner la dynamique démographique par la production d'une offre de logements qualitative et diversifiée. Il préconise :*

- Le renouvellement de la procédure d'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) par le lancement d'une étude pré-opérationnelle ;*
- La lutte contre les marchands de sommeil.*

*Cette nouvelle OPAH doit permettre de :*

- Résorber le parc dégradé et indigne,*
- Mobiliser le parc vacant pour favoriser la remise sur le marché de logements de qualité à loyer modéré,*
- Favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes,*
- Diversifier l'offre de logements dans les typologies afin d'accueillir des familles.*

*Par ailleurs, la commune de Millau a été retenue parmi les 222 villes qui se seront accompagnées par le **programme « Action Cœur de Ville »** pour mettre en œuvre son projet de redynamisation du territoire. L'opération de revitalisation du territoire (ORT) associée au programme « Action Cœur de Ville » a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal le 23 mai 2019 et en Conseil communautaire le 26 septembre 2018.*

*Un de ses objectifs est d'adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain :*

- en luttant contre la vacance (logements et commerces) et contre l'habitat indigne,*
- en réhabilitant l'immobilier de loisir et les friches urbaines,*
- en valorisant les espaces publics et le patrimoine bâti, ...*

*Avec ce programme de renouvellement urbain, le territoire mise aujourd'hui sur une intervention conséquente sur le cœur de ville de Millau afin de travailler notamment sur le*

*renouvellement d'îlots, d'immeubles et de copropriétés dégradées. Les actions qui y seront déployées auront nécessairement des répercussions positives sur l'ensemble des communes qui présentent des liens d'interdépendances forts avec Millau (économie, emplois, éducation, administrations, ...). Par ailleurs, il est attendu que les expériences et savoir-faire développés à l'occasion de ce programme se diffusent au reste du territoire, notamment à travers le suivi-animation du dispositif d'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).*

*Ainsi, afin de poursuivre l'action publique pour renforcer l'attractivité des centres bourgs, la Communauté de communes a donc engagé en 2019 une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un dispositif adapté d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain.*

*Cette étude, confiée au cabinet Urbanis, a pour périmètre l'ensemble des 15 communes couvrant le territoire communautaire. L'étude pré-opérationnelle habitat comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle.*

*Après une première phase d'analyse et d'évaluation de la précédente OPAH-RU, une stratégie opérationnelle et un programme d'intervention pour la période 2020-2025 ont été définis qui consiste au regard des problématiques communes à l'ensemble du territoire et des problématiques spécifiques au centre ancien de Millau, en deux opérations menées conjointement :*

- *une OPAH à l'échelle des 15 communes (hors périmètre ORT de la ville de Millau),*
- *une OPAH-RU sur le centre-ancien (périmètre ORT) de la ville de Millau.*

*Afin de relancer les aides aux propriétaires dès le dernier trimestre 2020, et ce, malgré les circonstances sanitaires exceptionnelles que nous avons connues au printemps 2020, les phases 3 – élaboration des conventions cadre – et 4 – mise en place du dispositif de suivi-animation –, ont été menées parallèlement.*

*Une consultation pour l'animation du dispositif de suivi et d'animation des opérations d'amélioration de l'habitat, objet de la présente délibération, est ainsi envisagée avant l'été 2020.*

-----

### **Descriptif de la consultation**

*Le marché à lancer aura pour objet une mission de prestations de services comprenant l'animation et le suivi des dispositifs d'habitat initiés par la CCMGC (OPAH + OPAH-RU), qui devra contribuer à atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par les conventions avec l'Anah.*

*Le marché serait conclu pour une durée de 5 ans.*

*L'exécution des missions serait réalisée sous le pilotage et contrôle de la Communauté de communes de Millau Grand Causses, maître d'ouvrage du dispositif, en partenariat avec les membres des comités techniques et de pilotage.*

*Les missions confiées à l'animateur seraient les suivantes :*

#### **Les missions générales**

- *la communication, l'information du public :*
  - ✓ *les actions de communication ;*
  - ✓ *la mobilisation des différents partenaires ;*
  - ✓ *l'information du public.*

- *l'assistance aux propriétaires privés : le prestataire doit assurer une mission de conseils aux propriétaires occupants et bailleurs ainsi qu'aux copropriétés (volet RU) pour les aider aux mieux dans les démarches de leurs projets de travaux ou les orienter vers les structures adéquates. Il assiste également les propriétaires sur les volets administratifs, financiers, techniques et sociaux.*

*La mission spécifique de lutte contre l'habitat indigne.*

*Les missions spécifiques dans le cadre de l'ORT de Millau :*

- *Accompagnement des copropriétés sur l'ORT de Millau ;*
- *L'accompagnement des propriétaires bailleurs dans le cadre de transformation d'usage de locaux ;*
- *Favoriser l'accession à la propriété.*

*Les missions d'accompagnement des communes :* *lorsqu'une recomposition du tissu urbain ou immobilier s'avèrera nécessaire dans le cadre d'une stratégie de traitement de l'habitat indigne et très dégradé, l'opérateur aura pour mission complémentaire de réaliser des études de faisabilité sur des immeubles, îlots, relevant d'une intervention publique.*

*La mise en valeur des façades et des vitrines :* *en complément, la Communauté de communes souhaiterait structurer « l'action façade » sur son territoire par l'élaboration d'un règlement, et renforcer cette action par un dispositif sur les vitrines en pieds d'immeubles.*

*Pour redémarrer les aides aux propriétaires occupants, bailleurs et aux copropriétés, dès septembre prochain, une consultation pour l'animation du dispositif serait lancée début juillet 2020, sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) en application des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique.*

*Cette consultation pour l'animation de l'OPAH et de l'OPAH-RU donnerait lieu à un marché public ordinaire de prestations de services, constitué d'un seul lot avec deux périmètres d'intervention (le périmètre ORT pour l'OPAH-RU et le reste du territoire pour l'OPAH), afin de garantir une animation commune et efficiente. Ce dernier est estimé à 530 000 € HT sur 5 ans.*

*Dans l'hypothèse d'un appel d'offres infructueux et selon la nature des offres reçues, soit une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable serait passée conformément à l'article R2122-2 1° du code de la commande publique, soit une procédure avec négociation pourrait être engagée selon l'article R2124-3 6° du même code.*

*Les crédits sont inscrits au budget primitif.*

*Aussi, il conviendrait que le Conseil de la Communauté, conformément à l'avis favorable du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de l'animation des dispositifs OPAH et OPAH-RU pour la période 2020-2025 ;*
- 2 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation relative à cette opération telle que décrite ci-dessus ;*
- 3 - autorise le Président à signer et à exécuter le marché résultant de la consultation lancée avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres ainsi que toute pièce afférent à cette opération sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer spécifiquement, dont les avenants éventuels au contrat ;*
- 4 - autorise son Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à cette opération et consultation.*

-----

**Gérard PRETRE** : Merci Alain, ce n'est pas quelque chose de nouveau. On avait procédé de la même façon avec les tranches précédentes. Et là, vous avez vu, on souhaite lancer très rapidement la consultation pour être opérationnel et mettre en œuvre ce qui est défini dans la convention avec l'Etat de manière à ce que au mois de septembre, le nouveau conseil puisse avoir un animateur et lancer l'opération qui est assez complexe avant que l'on ne passe dans la phase travaux.

Est-ce que vous avez des questions à poser ? Non donc je mets aux voix.

➤ **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable du Bureau :**

**1 - approuve le principe de l'animation des dispositifs OPAH et OPAH-RU pour la période 2020-2025 ;**

**2 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation relative à cette opération ;**

**3 - autorise le Président à signer et à exécuter le marché résultant de la consultation lancée avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres ainsi que toute pièce afférente à cette opération sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer spécifiquement, dont les avenants éventuels au contrat ;**

**4 - autorise son Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à cette opération et consultation.**

-----

## 🚗 **TRANSPORTS**

### **13. Transports scolaires 2020 : signature et exécution des accords-cadres de prestations de services passés en appel d'offres ouvert – 5 lots.**

Rapporteur : Alain NAYRAC

*La Communauté de communes Millau Grands Causses, compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, assure l'exercice des services de transports scolaires à l'intérieur de son ressort territorial, couvrant les 15 communes membres.*

*La desserte des établissements scolaires de Millau Grands Causses, à l'intention des élèves résidant sur la Communauté de communes, fait l'objet de plusieurs marchés de services. Quatre de ces marchés concernent le transport des scolaires en proposant des véhicules 9 places ou moins. Ceux-ci arrivent à expiration en août 2020.*

*Cette échéance, accompagnée d'une demande des parents d'élèves résidant sur le haut des Aumières (commune de Millau) de création d'un nouveau circuit scolaire vers les écoles, collèges et lycées, nécessitent pour la Communauté, le lancement d'une nouvelle consultation.*

*Le montant des prestations est estimé en première approche à 333 000 € HT.*

*A ce titre, une consultation a été lancée le 20 mai dernier sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) en application des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique.*

*L'avis a fait l'objet d'une publication au Journal d'Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au journal d'annonces légales Le Midi Libre, sur le site internet et le profil acheteur de la Communauté de communes ([www.e-occitanie.fr](http://www.e-occitanie.fr)).*

*Le date de remise des offres est fixée au vendredi 26 juin 2020 à 17H00.*



*Celle-ci donnera lieu pour chaque lot à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et sans maximum annuel, en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.*

*La consultation est décomposée en 5 lots de véhicules 9 places ou moins définis comme suit :*

*Lot n° 1 : MGC402F (secondaires et primaires)*

*\* Pourcayras - La Baraque de Saint-Germain - Les Vals - Saint-Germain (correspondance circuit autocar M407P vers collèges et lycées de Millau) ;*

*\* Saint-Germain - La Baraque de Saint-Germain - Les Vals - Millau (écoles primaires).*

*Lot n° 2 : MGC421A (secondaires et primaires)*

*\* Vézouillac - Verrières (correspondance circuit autocar MGC02 vers collèges et lycées de Millau) ;*

*\* Paulhe – Compeyre - Aguessac (écoles primaires).*

*Lot n° 3 : MGC428A (secondaires et primaires)*

*\* Fontaneilles - Rivière-sur-Tarn (correspondance circuit autocar MGC02 vers collèges et lycées de Millau).*

*\* Trebans - le Bourg - Boyne - Rivière-sur-Tarn (école primaire).*

*Lot n° 4 : MGC409B (primaires)*

*\* Le Mas Nau (Les Clapassières du Larzac) – Montredon –La Blaquièrre – RD 809 vers Millau (écoles primaires).*

*Lot n° 5 : MGC120A (secondaires et primaires)*

*\* Les Aumières Hautes - Millau (lycées, collèges) ;*

*\* Les Aumières Hautes - Millau (écoles primaires).*

*Chaque accord cadre à bons de commande serait conclu pour une durée de deux ans, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021. L'accord-cadre pourrait être reconduit pour une nouvelle période de 2 ans, sans que le délai global ne puisse excéder 4 ans.*

*Dans l'hypothèse d'un appel d'offres infructueux et selon la nature des offres reçues, il pourrait être envisagé soit une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-2 1° du code de la commande publique, soit une procédure avec négociation selon l'article R2124-3 6° du même code.*

*Les crédits sont inscrits au budget de la Communauté.*

*Il conviendrait que le Conseil de la Communauté, conformément à l'avis favorable du Bureau :*

*1 - décide la mise en œuvre des services de transports scolaires tels que décrits ci-dessus ;*

*2 - autorise le Président à signer et à exécuter les accords-cadres résultant de la consultation lancée avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres ainsi que toutes pièces afférentes à cette opération sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer spécifiquement notamment les avenants éventuels au contrats ;*

*3 - autorise son Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à cette opération.*

-----

**➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable du Bureau :**

**1 - décide la mise en œuvre des services de transports scolaires tels que décrits ci-dessus ;**

**2 - autorise le Président à signer et à exécuter les accords-cadres résultant de la consultation lancée avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres ainsi que toutes pièces afférentes à cette opération sans qu'il soit**

**nécessaire d'en délibérer spécifiquement notamment les avenants éventuels aux contrats ;**

**3 - autorise son Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à cette opération.**

-----

#### **14. Transports scolaires : nouveaux tarifs 2020-2021 des cartes scolaires.**

Rapporteur : Alain NAYRAC

*Par délibération du 4 juillet 2018, la Communauté de communes de Millau Grands Causses, a modifié, par analogie avec la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, les tarifs des cartes d'abonnement des scolaires résidant sur les 15 communes couvrant son territoire et utilisant les services scolaires de son ressort territorial.*

*Pour la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, la Région a décidé une nouvelle modification, des tarifs des abonnements des scolaires de son ressort territorial.*

*Dans un souci d'équité envers les familles et de traitement des scolaires, il est proposé au Conseil de la Communauté de communes de modifier ces tarifs pour l'année scolaire 2020-2021 :*

<i>Abonnement annuel scolaire</i>	<i>Tarifs Communauté de communes (cf. délibération du 4 juillet 2018)</i>	<i>Modification proposée des tarifs 2020-2021 (selon nouveaux tarifs Région)</i>	<i>Nombre d'abonnements scolaires 2019-2020</i>
<i>Elèves demi-pensionnaires ayant droit</i>			
<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	<i>90 €</i>	<b><i>45 €</i></b>	<i>295</i>
<i>2<sup>e</sup> enfant</i>	<i>90 €</i>	<b><i>45 €</i></b>	<i>82</i>
<i>3<sup>e</sup> enfant</i>	<i>50 €</i>	<b><i>45 €</i></b>	<i>10</i>
<i>4<sup>e</sup> enfant et plus</i>	<i>0 €</i>	<b><i>0 €</i></b>	<i>1</i>
<i>Elèves internes ayant droit</i>			
<i>1<sup>er</sup> enfant et plus</i>	<i>90 €</i>	<b><i>0 €</i></b>	<i>0</i>
<i>Elèves non ayant droit</i>			
<i>Participation annuelle par élève</i>	<i>444 €</i>	<b><i>444 €</i></b>	<i>0</i>
		<i>Total abonnements :</i>	<i>388</i>

*L'impact financier de cette baisse de tarifs, en perte de recettes, pour la Communauté de communes de Millau Grands Causses se chiffre à : - 17 000 €.*

*Aussi, il conviendrait que le Conseil de la Communauté de communes, conformément à l'avis favorable du Bureau en date du 8 juin 2020 :*

*1 - approuve les modifications des tarifs des cartes d'abonnements scolaires 2020-2021 ;*

*2 - autorise son Président à procéder aux formalités nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes pour l'exécution de la présente délibération.*

-----

**Gérard PRETRE** : Pas de remarque particulière ? C'est tout à fait logique d'avoir une unité sur les coûts des transports scolaires sur notre territoire.

**➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable du Bureau :**

**1 - approuve les modifications des tarifs des cartes d'abonnements scolaires 2020-2021,**

**2 - autorise son Président à procéder aux formalités nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes pour l'exécution de la présente délibération.**

-----

**15. Transports urbains : avenant n° 3 au contrat de concession 2017-2023 pour modification des tarifs.**

Rapporteur : Alain NAYRAC

*La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a décidé pour la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, une nouvelle modification des tarifs des abonnements des scolaires après celle de 2018 (cf. avenant n° 1 au contrat de concession 2017-2023) en lien avec son ressort territorial.*

*Dans un souci d'égalité envers les familles, le Conseil de la Communauté a approuvé la mise en œuvre de nouveaux tarifs équivalents à ceux de la Région pour la rentrée 2020-2021 et a adopté une nouvelle gamme tarifaire pour les abonnements annuels scolaires.*

*Il a été ainsi demandé au délégataire du réseau MIO sur la base des nouveaux tarifs de la Région, l'intégration des titres de transport, selon le tableau ci-après :*

<i>Abonnements annuel scolaire (nombre de scolaires estimés sur l'engagement de recettes initial)</i>	<i>Tarifs contrat après avenant n°1 de juillet 2018</i>	<b>Modification proposée des tarifs (selon nouveaux tarifs Région 2020)</b>
<i>1<sup>er</sup> enfant (193 élèves)</i>	<i>90 €</i>	<b>45 €</b>
<i>2<sup>ème</sup> enfant (35 élèves)</i>	<i>90 €</i>	<b>45 €</b>
<i>3<sup>ème</sup> enfant (5 élèves)</i>	<i>50 €</i>	<b>45 €</b>
<i>4<sup>ème</sup> enfant et suivants</i>	<i>gratuit</i>	<b>gratuit</b>

*Ceci a pour effet de modifier le contrat de concession 2017-2023 et ses avenants n° 1 et 2. En conséquence, cette modification tarifaire engendrera une perte de recettes modifiée pour le délégataire que la Communauté de communes devra compenser.*

*Cette nouvelle compensation tarifaire est estimée pour une année à : + 15 491 € HT, valeur 2020 (au lieu de + 6 100 € HT valeur 2018).*

*Cette modification nécessite la passation d'un nouvel avenant n° 3 au contrat 2017-2023, changeant les tarifs figurant en annexe 7 modifiés par avenant n° 1.*

*Il conviendrait que le Conseil de la Communauté de communes, conformément à l'avis favorable du Bureau :*

*1 - approuve ces nouvelles modifications de tarifs du réseau urbain MIO et les conditions financières induites sur le contrat de concession de 2017-2023 et ses précédents avenants ;  
2 - autorise son Président à la passation et à la signature d'un avenant n° 3 au contrat avec le délégataire selon les conditions définies ci-dessus et à procéder aux formalités nécessaires.*

-----

**➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable du Bureau :**

**1 - approuve ces nouvelles modifications de tarifs du réseau urbain MIO et les conditions financières induites sur le contrat de concession de 2017-2023 et ses précédents avenants,**

**2 - autorise son Président à la passation et à la signature d'un avenant n° 3 au contrat avec le délégataire selon les conditions définies ci-dessus et à procéder aux formalités nécessaires.**

-----

## **16. Transports urbains : rapport d'activités 2019 du délégataire du réseau Mio.**

Rapporteur : Alain NAYRAC

*La Communauté de communes de Millau Grands Causses, dans le cadre de ses compétences en matière de transports, a délégué la gestion de son réseau urbain Mio du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2023 au groupement : GME Transdev Occitanie Littoral (mandataire) / Autocars CAUSSE.*

*Conformément aux dispositions des articles L1411-3 et R1411-7 du code général des collectivités territoriales, chaque délégataire doit fournir à la Communauté de communes, au plus tard le 31 mai, un rapport annuel d'activités pour l'année écoulée.*

*Les caractéristiques principales, du service délégué exercé sur les deux aires urbaines de Millau et Creissels, sont les suivantes :*

- *3 lignes régulières desservant les villes de Millau et Creissels, fonctionnant du lundi au samedi et avec une offre diminuée en période de vacances scolaires ;*
- *4 autobus standard et 1 minibus pour lesquels la livrée a été conçue selon la charte graphique de la Communauté et le nom du réseau Mio ;*
- *une structure d'encadrement comprenant : un directeur de Transdev Occitanie, un chef de centre et d'exploitation de la société Autocars CAUSSE basée à Millau, un coordinateur de réseau, un service exploitation de 7,22 ETP dont 6,22 conducteurs ;*
- *le trajet seul à 1 € et des cartes rechargeables de 10 trajets à 5 € (0,50 € le trajet) en vente chez les dépositaires, la gare routière de Millau et sur l'e-boutique en ligne.*

*Quelques faits marquants sur le réseau pour l'année 2019 :*

- *adaptation de la ligne 1 suite à une requête du « club de l'amitié » pour un passage du bus le soir vers 18h00 au plus proche de la gare pour les usagers et habitants de Malhourtet et Naulas ;*
- *expérimentation sur 6 mois du 17 décembre 2018 jusqu'au 17 juin 2019 de navettes « Déclit », déclenchées sur réservation la veille, proposant une offre à la demande aux habitants des quartiers hauts de Millau non desservis par le réseau et circulant le dimanche et jours fériés ;*
- *mise en place de l'outil d'envoi de SMS aux abonnés du réseau pour prévenir en cas de perturbations de circulation ;*
- *distribution de kits de démarrage aux nouveaux arrivants en lien avec l'office de Tourisme de Millau Grands Causses et l'association Accueil des Villes Françaises (AVF) ;*
- *réalisation d'un concours de nouvelle sur le thème « Voyage dans les grands causses » et remise des prix aux lauréats ;*
- *un nouveau dépositaire à la place « des Yeux Fertiles », il s'agit du tabac-presse des Halles à Millau.*

*Il est à noter une légère augmentation du nombre de voyages de + 3,55 % en 2019 par rapport à 2018. Ont été enregistrés **174 137 validations en 2019** contre 168 167 en 2018.*

*La ligne 1 « Naulas – ZAC Cap du Crès » totalise **64 %** des validations, la ligne 2 « Vigo – Bellugues – ZAC Cap du Crès » **23 %** et la ligne 3 « ZAC Creissels – Vigo » **13 %**.*

Un bilan non concluant des navettes « Déclit » à la demande (malgré une forte communication et un tarif de 0,50 € par trajet). L'expérimentation n'est pas prolongée en raison d'une très faible fréquentation du service : 4 à 5 personnes par semaine.

Une baisse de fréquentation le samedi (- 2,77 %) qui enregistre 9 108 voyages en 2019 contre 9 367 en 2018.

La fréquentation est toujours axée sur les scolaires majoritaires. Elle passe d'environ 800 personnes par jour en période scolaire à 200 personnes par jour en période vacances.

**Bilan financier : extrait du compte d'exploitation Réel 2019/Prévisionnel 2019**

	<b>Réel 2019</b>	<b>Prévisionnel 2019</b>	<b>Écart Réel 2019/Prévisionnel</b>
<b>1 - Charges d'exploitation</b> du délégataire	687 715 €	691 365 €	<b>- 3 650 €</b>
<b>2 - Recettes commerciales</b> du délégataire (recettes des usagers)	<b>97 836 €</b>	88 403 €	<b>+ 9 433 €</b>
<b>3 - Contribution financière 2019</b> réglée par la collectivité	<b>629 470 €</b>	626 699 €	<b>+ 2 771 €</b> (liée à l'actualisation de la contribution)
<b>Total Produits d'exploitation</b> du délégataire (2) + (3) : (recettes commerciales + contribution financière)	727 306 €	715 102 €	<b>+ 12 204 €</b>
<b>Résultat d'exploitation dégagé par le GME :</b>	+ 39 590 €	+ 23 737 €	<b>+ 15 854 €</b>
Recettes d'exploitation (y compris contribution) / Charges d'exploitation	5,44 % des recettes d'exploitation	3,32 % des recettes d'exploitation	2,12 % des recettes d'exploitation

Malgré une offre plus réduite, les recettes de 2019 sont en légère hausse (+ 9 433 €) par rapport aux prévisions, favorisée par la vente des cartes de 10 voyages à 0,50 € le trajet ainsi que le ticket unité à bord des bus.

La prise d'abonnements autres que scolaires reste très discrète, voire inexistante et en retrait par rapport à 2018.

Selon les comptes « arrêtés » au 31/12/19, la Communauté de communes a réglé un montant de contribution de 629 470 € en 2019, soit en baisse de 8.84 % par rapport à 2018.

Aussi, il conviendrait que le conseil de la Communauté, après présentation au Bureau, prenne acte de ce rapport.

-----

**Alain NAYRAC** : On a expérimenté sur 6 mois la navette Déclit qui avait été demandée par beaucoup de personnes, on va moduler « par des personnes très enrégées » qui sont venues à la Communauté de communes, ils étaient nombreux à venir à la Communauté mais on s'est aperçu avec le temps qu'ils étaient nettement moins nombreux pour prendre la navette Déclit ! C'est-à-dire qu'on s'est même aperçu que certaines fois, il n'y avait personne ! Chose bizarre depuis qu'elle a disparu, il n'y a plus personne, c'est peut-être rentré dans les mœurs !

C'est vrai qu'on réfléchit plus tard, ce sera la réflexion de la prochaine équipe peut-être de mettre du transport à la demande pour ces gens là. C'est compliqué parce qu'il ne faut pas que l'on rentre en concurrence avec les taxis, il faut limiter les transports à la demande mais c'est à réfléchir.

Ce n'est peut-être pas le moment d'en parler mais il faudra réfléchir aux horaires du transport urbain, je pense qu'il ne faut pas le mélanger avec le transport scolaire. C'est une des erreurs qu'on a faites, je pense que l'AMO ne nous a pas bien guidés, on aurait pu faire autrement. On fait des erreurs et je pense que la prochaine fois, ce sera à éviter, les horaires des gens qui utilisent les bus urbains ne sont pas les mêmes que les scolaires. Vous n'allez pas faire réveiller une personne à 8 h pour prendre le bus, c'est pas ça qui l'intéresse, c'est 9h30/10 h pour être ramenée avant midi surtout mais il faudra adapter les transports urbains au plus proche des gens.

**Christophe SAINT-PIERRE** : Je tiens à rebondir sur ce que tu dis. Ça fait sourire mais ça ne porte pas à sourire du tout ! Je pense que la distinction que tu viens de faire, elle est majeure. Nous avons, dans le cadre de la renégociation, tenu compte de l'expérience passée qui mêlait le transport scolaire et le transport public et c'est quelque chose qui ne fonctionne pas ! La DSP qui a été mise en application n'a pas suffisamment tenu compte de ces éléments là et comme tu viens de le souligner et avec grand sérieux, quand il va falloir renégocier cette DSP, il faudra vraiment se reposer sérieusement la question non pas du transport scolaire qui fonctionne en autonomie, qui fonctionne assez bien, tu l'as rappelé, il y a des horaires précis, il y a des jours de tournée, il y a les vacances et hors vacances, ça fonctionne bien.

Mais il y a un vrai débat et un vrai sujet à mener sur les transports grand public. Parce qu'on l'a vu, on a testé la navette Déclic, ce n'était manifestement pas une réponse satisfaisante puisque nous l'avons abandonnée néanmoins il faut que l'on ait une vraie interrogation et un vrai débat sur cette notion de transports urbains hors cadre scolaire. Le débat et le chantier est ouvert.

**Gérard PRETRE** : La réflexion est importante. La vraie réponse à apporter au transport urbain hors scolaire ! C'est vrai qu'on a commis une erreur, je l'ai dit moi-même. Quand on s'est aperçu que les rapports d'activités qu'on recevait du précédent délégataire, ne faisaient pas apparaître clairement, il y avait une confusion voulue ou pas voulue, entre les scolaires et le public et quand on a mis en place la nouvelle délégation, on s'en est aperçu, c'est tout !

Il faut reconnaître, je l'ai dit moi-même qu'il y a tout à repenser pour apporter, aux scolaires c'est assez simple, mais aux habitants de la ville, aux usagers qui ont besoin d'un transport, il faut leur apporter une réponse. La réponse qu'on apporte aujourd'hui n'est pas forcément la meilleure, elle est onéreuse et pas adaptée forcément. Donc il faut réfléchir, il faut s'en occuper tout de suite avant la fin de la DSP.

Avez-vous des questions sur ce rapport qui vient de vous être présenté ? Alain NAYRAC vous a fait des commentaires sur ce qu'on peut imaginer demain.

➤ ***Le Conseil de la Communauté prend acte du rapport d'activités annuel 2019 du délégataire qui a été présenté aux membres du Bureau de la Communauté.***

-----

♻️ **DECHETS**

**17. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2019.**

Rapporteur : Alain NAYRAC

*Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 stipule dans son article 1<sup>er</sup> « que le Président de l'établissement de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ».*

*Ce document présente un bilan des moyens humains et matériels mis en œuvre pour le fonctionnement du service ainsi que les tonnages collectés tant par les collectes traditionnelles que par les déchèteries.*

*Il présente également l'ensemble des éléments financiers du service, tant sur les dépenses engagées que sur les recettes mobilisées, essentiellement la TEOM et la redevance spéciale.*

*L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la rationalisation et de la modernisation du service.*

#### ➤ **La collecte des déchets ménagers :**

- *Au cours de l'année 2019, la Communauté de communes a poursuivi sa politique de modernisation avec la mise en place de conteneurs semi-enterrés sur son territoire. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un point de collecte supplémentaire sur la commune de Rivière-Sur-Tarn afin d'équiper un nouveau lotissement et un nouvel EHPAD, ainsi que sur l'entrée nord d'Aguessac aux abords d'un nouveau lotissement*

- *En terme quantitatif, il faut souligner une baisse des ordures ménagères résiduelles collectées (- 5 %) et du verre (- 8.4 %), en lien avec une augmentation des quantités de déchets recyclables (+ 0.4 %). Ces résultats découlent des efforts de la collectivité et de ses usagers, probablement grâce aux effets de la campagne de promotion du compostage.*

- *Il est constaté également une **augmentation de 6.2 % des quantités de déchets collectés en déchèterie en bennes classiques et de 4.4 % sur les déchets spéciaux**. La Communauté continue d'offrir de plus en plus de filières de réemploi et de valorisation.*

- *La **promotion du compostage** s'est poursuivie en 2019 avec l'équipement de 139 ménages (composteurs et lombricomposteurs) et de plusieurs points de compostage collectif (Gite de la Maladrerie, résidence le Millénaire,...). Plusieurs projets de compostage collectif devraient également voir le jour courant 2020.*

- *En 2020, la sensibilisation des habitants en cœur de ville sera accentuée avec l'intervention également de la police municipale et du service Ville propre de Millau. L'objectif est d'infléchir les dépôts de sacs et autres encombrants, en dehors des créneaux de collecte.*

- *L'optimisation des tournées de collecte est à l'étude, en lien avec l'équipement des véhicules en GPS.*

- *Par ailleurs, le règlement intérieur de bonnes pratiques du service collecte des ordures ménagères sera applicable dans le courant de l'année.*

- *Après l'achat d'un nouveau camion grue en 2019, l'acquisition d'une benne à ordures ménagères classique est prévue courant 2020.*

#### ➤ **Le traitement des déchets ménagers :**

La production globale des **ordures ménagères et assimilées OMA** (ordures ménagères + collecte sélective + verre) est de **9 842 tonnes pour l'année 2019**. Le ratio par habitant et par an s'élevé à **325 kg** (moyenne nationale : 332 kg).

**La quantité de refus sur l'année 2019 a baissé de 7 % (26.8 %) ; 548 tonnes** ont été facturées à la Communauté pour un montant de 44 935 € TTC, soit un ratio de **18.4 kg/an/habitant qui ne devrait pas se trouver dans les sacs jaunes**. La moyenne départementale est de 22.6 %.

La poursuite de la sensibilisation et l'information des usagers restent donc d'actualité afin de diminuer les coûts engendrés par ces refus.

### ➤ **La communication :**

La Communauté a poursuivi ses actions de communication à destination de tous les publics. Comme chaque année, elle a accompagné les **visites du Centre de Valorisation des déchets de Millau-Viaduc** (Ecotri) pour une dizaine de groupes issus du territoire communautaire, soit plus de 200 personnes et confié au CPIE du Rouergue des **animations en milieu scolaire** (Projet pédagogique « Mini déchets-Maxi tri » suivi par 15 classes en 2018-2019, soit 356 élèves).

Le **projet d'Education au Développement Durable du Lycée Jean Vigo** est soutenu financièrement et se traduit par un accompagnement méthodologique confié au CPIE du Rouergue durant l'année scolaire 2019-2020. Dans ce même cadre, les 6 classes de seconde du Lycée ont bénéficié d'une visite du Centre de valorisation de Millau Viaduc, soit 220 élèves et accompagnateurs.

La **communication lors des distributions annuelles de sacs poubelles dans les communes** a été développée. A cette occasion, le quizz « OK compost » a été proposé afin de développer l'information relative à la gestion des biodéchets et des déchets verts. Très bien accueilli, celui-ci a permis de faire gagner deux composteurs, offerts par Millau Grands Causse, dans chaque commune participante.

Le kit « **Les écoGESTES de mes vacances** » **by Style Millau !** a été lancé auprès des hébergeurs touristiques. Fruit d'un partenariat avec l'office de Tourisme de Millau Grands Causse, il est proposé gratuitement aux 250 structures d'hébergements du territoire. Celui-ci contient un livret concernant essentiellement les gestes du quotidien, en balade, à la maison, au marché, des étiquettes sur les gestes autour de la consommation d'eau, des poignées de porte sur les gestes d'économie d'énergie, un cabas pour le tri du verre (bouteilles, pots et bocaux) et un cabas pour le tri des emballages recyclables (traduits en 4 langues).

### ➤ **Les anciens centres d'enfouissement :**

Les deux **centres d'enfouissement techniques** du Roubelier (commune de Millau) et de Fontaneilles (commune de Rivière-sur-Tarn) font l'objet d'un suivi régulier depuis leur réhabilitation, en particulier au niveau des jus de lixiviats, des piézomètres et inclinomètres. Les travaux de réhabilitation entrepris en 2017 ont permis de limiter les entrées d'eau météorique dans le massif des déchets mais également d'augmenter significativement le volume de lixiviats collecté, volume qui dépasse largement les capacités de traitement existante.

Deux solutions ont été utilisées en 2019 pour la gestion de ces lixiviats :

- le traitement par l'évapoconcentrateur existant,
- le traitement ponctuel in-situ des lixiviats par osmose inverse.

Le volume traité sur l'année par l'évapoconcentrateur a été de 300 m<sup>3</sup> pour un coût de 3 600 € TTC tandis que le volume traité par osmose inverse a été de 4 817 m<sup>3</sup> pour un coût total de 169 949 € TTC.

A ces coûts, il faut également rajouter :

- l'électricité pour un montant annuel de 17 000 € TTC,



- le contrat d'exploitation confié à l'entreprise MORA pour un montant de 6 955 € TTC,
- les diverses réparations effectuées par les entreprises MORA et COURGOILLAT pour un montant de 4 136 € TTC.

Soit un cout total de 201 640 € TTC.

La Communauté a conclu un accord-cadre sur une durée de trois ans avec un prestataire portant sur le traitement des lixiviats in situ, selon le procédé de filtration par osmose inverse. Cette solution transitoire, permet de répondre aux besoins immédiats mais ne résout pas la dépendance vis-à-vis de la filière d'évacuation des concentrats, résidus ultimes. Dans ce contexte, la Communauté de communes va engager une réflexion avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de définir les besoins et d'identifier la solution qui répond aux objectifs définis par la collectivité. L'AMO apportera également son aide pour contractualiser la mise en place de cette solution et en supervisera l'exploitation pendant 5 ans.

### ➤ **Le financement du service en 2019 :**

Les dépenses se sont élevées à **3 698 972.17 €** + 405 195.64 € de prélèvements pour financer les investissements ; les recettes à **4 332 128.21 €**. Il en découle un excédent de **227 960.19 €**. Cet excédent résiduel permettra de financer des dépenses d'investissements complémentaires.

La **maîtrise des coûts** et **l'équilibre financier** du service sont atteints avec la poursuite de la remise à niveau de la redevance spéciale et le maintien de l'effort fiscal via la TEOM.

*Il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau, prenne acte de ce rapport.*

-----

**Alain NAYRAC** : En ce qui concerne l'augmentation des quantités de déchets en déchèterie, vous avez pu voir pour ceux qui ont été coincés 2 mois chez eux, ce que c'était la déchèterie ! Parce que là, ils ont tout donné, je peux vous dire qu'il y avait du monde à la porte ! On a eu de tout, on s'est aperçu que pendant ces deux mois, les gens avaient rangé, trié, coupé, c'est pour ça qu'on a été obligé d'appliquer une politique avec des numéros pairs et impairs, ça n'a pas trop mal marché, on peut en être satisfait.

En ce qui concerne le compostage, je pourrai vous en parler, c'est quelque chose qui me passionne assez, avec le SYDOM il va y avoir un nouveau Centre de tri. Ils veulent favoriser le biogaz, on ne peut faire du biogaz que si on a des produits qui se décomposent. Si on fait une politique de compostage, ce sont des produits qu'ils n'auront pas donc le SYDOM prévoit pour les produits qu'on devra mettre en compostage, d'avoir des sacs d'une couleur particulière pour les mettre dans les bennes normalement et qui seront envoyés directement au Centre de tri qui doit être installé prochainement. Donc là, il va y avoir une politique complètement différente, il faudra qu'on s'adapte.

En ce qui concerne la sensibilisation des habitants, les gros problèmes et vous avez vu dans les journaux que pratiquement tous les dimanches, si vous vous baladez, malgré un effort de la Communauté de communes et de la commune de faire un ramassage officieux plutôt qu'officiel les samedis et dimanches midi, et malgré ça on se retrouve avec des déchets énormes, notamment ce week-end près de la gare où on a eu en première ligne, la photo d'un canapé sur la place de la gare ! On sait pertinemment qui c'est, on sait de quel logement ça vient mais comme on n'a pas de témoin, tout le monde me dit oui mais la caméra, pourquoi vous ne filmez pas ? C'est bien beau de voir quelqu'un mais après, il faut l'identifier, c'est ça le problème, ça demande une enquête pour avoir le nom et prénom.

**Christophe SAINT-PIERRE** : Je rappelle, avant que ça ne prenne des proportions, qu'il n'y a pas de délibération sur la vidéo verbalisation à Millau ! Je le précise car j'entends des ricanements qui pourraient laisser sous-entendre que mais non, précisons les choses d'entrée !

**Alain NAYRAC** : En ce qui concerne la mise en place de GPS, ça ne fait pas plaisir à tout le monde, certains disent à nos collecteurs que c'est les surveiller un peu trop près mais je pense que c'est important parce que s'il y a un problème quelque part, on saura exactement où il est.

En ce qui concerne le financement, le gros risque que l'on a, c'est que l'on ne va pas vers une diminution du prix du tonnage. Le SYDOM nous a bien prévenu, on risque d'avoir une énorme augmentation, peut-être pas en 2020, mais au moins en 2021. Ce n'est pas une question de fonctionnement mais c'est l'Etat qui risque d'augmenter de 4 à 5 %.

**Gérard PRETRE** : Merci. Je voudrais revenir simplement sur les efforts qui restent à faire pour diminuer les rejets et diminuer les volumes. Donc en terme de communication, chacun doit faire des efforts là-dessus.

Et puis sur le point particulier, parce que je m'en suis occupé dès le début même au mandat précédent, du centre d'enfouissement du Roubelier, pour ceux qui ne connaissent pas ce sujet, il s'agit de ne pas polluer la Dourbie. Si nous n'avions pas fait tous ces travaux, si on n'avait pas pris à bras le corps cette requalification du site, il y a des risques derrière de pollution de la rivière qui sont inévitables. Donc on a dépensé une fortune parce qu'il a fallu savoir ce qu'il fallait faire. Et aujourd'hui, on connaît enfin le mode de traitement parce que l'on ne connaissait pas les quantités, ni les qualités, on ne connaissait rien malgré les travaux qui avaient été entrepris dans les années 1995 qui avaient été importants mais on l'a vu, qu'ils ne correspondaient pas à la réalité et au besoin de ce site.

On ne sait pas exactement ce qu'il y a dessous, on doit être vigilant et aujourd'hui, tout ce qui passe par infiltration ou par les eaux souterraines, est collecté et traité. Aujourd'hui, on est dans la réflexion mais au bout, pour savoir exactement ce qu'il nous faut et quel dimensionnement de l'installation, ce que l'on n'avait pas jusque-là. Donc on est presque au bout de notre démarche, on y arrive !

Il faut savoir que durant ce mandat, je n'ai pas fait les calculs mais on a dû dépenser plus de 2M€ sur ce site. Ce n'est pas rien, vous voyez un peu ce que ça représente ! On est presque au bout, il y a Claude qui est là, il le sait, il l'a suivi, on doit continuer pour avoir l'installation qui convienne. Il y aura des lixiviats à traiter par ailleurs qu'on ne peut pas traiter sur place mais on doit trouver la solution, on en est aux quantités avec une surveillance totale.

**Emmanuelle GAZEL** : Je suis dans le sujet mais pas dans la période, pardon M. NAYRAC, je suis un peu hors sujet du coup mais je me permets quand même parce que c'est une question importante. Est-ce que vous avez pu quantifier l'augmentation que je redoute, des déchets ultimes, des sacs noirs pendant la période de confinement pendant laquelle du coup les sacs jaunes n'étaient pas relevés ? Est-ce qu'il y a une augmentation qui d'ores et déjà vous a été communiquée ?

**Alain NAYRAC** : Non, l'augmentation ne nous a pas été communiquée. Seulement en discutant avec les gens de la collecte, il est vrai que ça a augmenté. Surtout qu'on avait dit que ceux qui ne peuvent pas les stocker, qu'ils mettent les sacs jaunes avec les sacs noirs. Ça avait la même destination, ça allait au Centre de tri donc c'est zéro euro pour la collectivité. Après, si on les envoie avec les sacs noirs, c'est 135 €/tonne. Donc on va voir, on va avoir forcément une facture qui va augmenter parce que le tonnage a forcément augmenté. Mais il faut saluer quand même les millavois et Communauté de communes parce que beaucoup ont fait l'effort, on s'en est aperçu lorsque l'on a rouvert la collecte des sacs

jaunes. Tout monde a fait un effort ! On s'est aperçu qu'il y avait eu un apport de sacs jaunes dans les villages et à Millau. Certes, on ne pouvait pas pendant deux mois, leur dire de garder chez eux les sacs jaunes, ça paraît insensé mais ceux qui ont pu le faire, je crois qu'ils l'ont fait.

**Gérard PRETRE** : J'ai essayé de le savoir, j'ai questionné, il y avait les habitués qui font preuve d'incivilité et qui mettent leurs sacs jaunes dans les containers à sacs noirs. On le voit fréquemment, quand il n'y a plus de place dans l'un, on met dans l'autre ! Mais au volume collecté de sacs jaunes en fin de confinement, apparemment ça correspond à peu près à ce qu'on aurait récupéré. Il est vrai qu'il y en a eu certainement qui ont eu la facilité de dégager leurs sacs jaunes. C'est courant et pas que pendant le confinement, c'est récurrent !

**Emmanuelle GAZEL** : Mais là ce n'était pas tant sur les incivilités que portait ma question, c'est vrai que quand on a une maison, on pouvait stocker ses sacs jaunes dans son garage mais quand on est dans un petit appartement, c'est moins facile.

➤ ***Le Conseil de la Communauté prend acte du rapport 2019 sur la qualité du service public d'élimination des déchets qui a été présenté aux membres du Bureau de la Communauté.***

-----

**Gérard PRETRE** : Le conseil est terminé. Je n'ai pas reçu de questions diverses, il est 21h30, ça fait 3 heures de conseil en vous remerciant et en vous souhaitant bonne chance à tous. J'espère que ce sera cette fois-ci mon dernier conseil !

-----

Ce compte rendu est la retranscription intégrale du débat oral.  
La séance est levée à 21 h 30.

-----

Millau, le 29 juillet 2020  
Rédacteur : Ghislaine MARCILLAGEON